

Région Île de France
PROJET DE BUDGET 2018

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

INVESTISSEMENT

Chapitre 902 - Enseignement

- 21 - Enseignement du premier degré
- 22 - Enseignement du second degré
- 28 - Autres services périscolaires et annexes

FONCTIONNEMENT

Chapitre 932 - Enseignement

- 22 - Enseignement du second degré
- 28 - Autres services périscolaires et annexes

ANNEXE 6

SOMMAIRE

LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2018	5
1^{ère} PARTIE : LES PROPOSITIONS POUR 2018	7
INVESTISSEMENT.....	8
FONCTIONNEMENT.....	22
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	35
2^{ème} PARTIE : BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2017	41
INVESTISSEMENT.....	42
FONCTIONNEMENT.....	57

LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2018

La gestion des lycées est une compétence majeure pour la Région. Le budget 2018 en faveur des 467 lycées publics et des 205 lycées privés reflète l'ambition que se donne la Région pour que chaque lycéen puisse étudier dans les meilleures conditions possibles, dans un environnement stimulant et moderne, et pour que le lycée contribue à la réussite des jeunes Franciliens.

Le budget d'investissement des lycées continuera de progresser en 2018, soit **507,500 M€** en autorisations de programme à comparer aux 323,200 M€ en moyenne annuelle sur la période 2010-2015 ce qui montre l'engagement et la volonté de la Région de répondre aux défis de modernisation des lycées.

L'année 2018 sera tout d'abord consacrée à la mise en œuvre du plan d'urgence dans les lycées de 5 milliards. Ce plan d'urgence, articulé autour du Plan Pluriannuel de Maintenance (PPM) et du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) voté le 9 mars 2017, doit répondre aux enjeux démographiques – un retard important de construction de places nouvelles a en effet été pris ces dernières années, et aux obligations patrimoniales, notamment pour ce qui relève de la sécurité, de la sûreté et de l'hygiène, des enjeux majeurs sur lesquels la Région porte une attention particulière.

Parmi les opérations du PPI, quatorze opérations entreront en phase travaux en 2018, avec la mise en chantier de cinq internats, une extension à Mantes-la-Ville, six opérations ciblées, dont quatre demi-pensions, et deux rénovations globales aux lycées Le Corbusier à Poissy et Ferry-Cormier à Coulommiers. L'année 2018 sera également l'année de la livraison des lycées neufs de Boulogne-Billancourt et Courbevoie, du lancement des études pour les lycées neufs de Cormeilles en Paris et Vincennes et pour l'extension de capacité du lycée de Courcouronnes. Enfin, en 2018, seront choisis, les partenaires privés pour trois lycées neufs lancés en marchés de partenariat (Palaiseau, Pierrefitte et Versailles), les titulaires de l'accord-cadre renouvelant le vivier des mandataires externes et de l'accord-cadre investisseurs permettant de massifier les opérations de rénovations thermiques.

Par ailleurs, depuis la rentrée scolaire 2016, la maintenance informatique est assurée par la Région, qui poursuit en 2018 la mise en œuvre le projet régional de modernisation des infrastructures et des équipements, avec un développement des usages. L'objectif régional est un raccordement au Très Haut Débit de tous les lycées d'ici 2020, avec une généralisation du wifi.

De même, une attention particulière continue d'être apportée par la Région à l'accueil des élèves en situation de handicap.

En fonctionnement, le budget de l'enseignement secondaire permettra de mettre en œuvre un projet éducatif régional, avec **271,207 M€** en autorisations d'engagement – dont 67,5 M€ pour les lycées privés à travers le forfait d'externat, et **275,000 M€** en crédits de paiement, en hausse là-aussi par rapport à l'année précédente.

La Région poursuit sa politique de maîtrise de l'énergie, après avoir repris en gestion l'énergie et la maintenance des installations de chauffage de la majeure partie des lycées publics puis, en 2016, la fourniture de l'électricité de tous les lycées publics.

En outre, pour favoriser la réussite des élèves, les communautés éducatives sont les mieux placées pour connaître la nature des actions à mener. C'est dans cet esprit que l'expérimentation d'un budget d'autonomie sera poursuivie et amplifiée, en synergie avec la Dotation Globale de Fonctionnement des Lycées. La Région soutiendra également toutes les initiatives locales dans la lutte contre le décrochage scolaire.

Au-delà, des politiques éducatives rénovées, et adaptées aux enjeux du numérique, seront mises en œuvre pour faire des lycées des lieux de toutes les réussites, tout en assurant la sécurité des élèves. L'action régionale portera sur la dé-radicalisation, la lutte contre toutes les formes d'addiction, mais aussi une plus grande ouverture au monde de l'entreprise ou de la culture.

Enfin, s'agissant du soutien aux familles, tous les lycéens des 467 lycées publics bénéficieront d'une tarification unique au quotient familial pour la restauration scolaire, achevée à la rentrée 2017, avec

l'intégration du département de Paris au déploiement de la grille tarifaire régionale. Souhaitant réaffirmer la liberté scolaire, et le choix des familles à inscrire leur enfant dans un établissement d'enseignement, quel qu'il soit, la Région versera par ailleurs des aides sociales aux lycéens du public comme du privé.

1ère PARTIE :
LES PROPOSITIONS POUR 2018

INVESTISSEMENT

PROJET DE BUDGET 2018
RÉPARTITION INDICATIVE DES AP ET DES CP POUR 2018

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2017	Proposition BP 2018	BP 2017	Proposition BP 2018
	M €	M €	M €	M €
902 - Enseignement	504,500	507,500	501,600	503,000
21 - Enseignement du premier degré	4,500	4,500	1,600	1,600
Contrats d'aménagement régional - écoles du premier degré - actions territorialisées	4,500	4,500	1,600	1,600
<i>HP21-001</i>				
Contrats d'aménagement régional - écoles du premier degré - actions territorialisées	4,500	4,500	1,600	1,600
22 - Enseignement du second degré	499,020	501,795	496,419	497,126
222 - Lycées publics	393,630	443,429	433,348	409,353
Études générales lycées publics	6,000	9,000	8,863	7,000
<i>HP222-001</i>				
Etudes générales lycées publics	6,000	9,000	8,863	7,000
Acquisitions	0,100	0,100	0,108	0,100
<i>HP222-002</i>				
Acquisitions de terrains	0,050	0,050	0,093	0,050
Acquisitions d'immeubles	0,050	0,050	0,015	0,050
Construction des lycées neufs	77,860	60,512	92,271	80,000
<i>HP222-003</i>				
Construction des lycées neufs	77,860	60,512	92,271	80,000
Rénovation des lycées publics	176,260	231,960	213,846	197,918
<i>HP222-004</i>				
Rénovation des lycées publics	172,260	227,960	205,858	192,918
Bâtiments démontables	4,000	4,000	7,988	5,000
Grosses réparations dans les lycées publics	43,000	51,447	34,882	37,900
<i>HP222-005</i>				
Grosses réparations dans les lycées publics	43,000	51,447	34,882	37,900
Travaux de maintenance	33,000	33,000	32,460	33,000
<i>HP222-006</i>				
Travaux de maintenance réalisés par les lycées publics	31,000	31,000	30,500	31,000
Fonds d'urgence	2,000	2,000	1,960	2,000
Équipement des lycées publics	57,410	57,410	50,918	53,435
<i>HP222-008</i>				
Matériel pédagogique	23,750	22,500	24,300	24,000
Transport	0,360	0,360	0,435	0,435
Développement des TICE et des ENT	33,300	34,550	26,183	29,000

PROJET DE BUDGET 2018
RÉPARTITION INDICATIVE DES AP ET DES CP POUR 2018

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2017	Proposition BP 2018	BP 2017	Proposition BP 2018
	M €	M €	M €	M €
223 - Lycées privés	2,000	4,000	3,718	4,768
Participation à la rénovation des lycées privés	2,000	4,000	3,573	4,600
<i>HP223-009</i>				
Participation à la rénovation des lycées privés	2,000	4,000	3,573	4,600
Participation à l'équipement des lycées privés			0,145	0,168
<i>HP223-010</i>				
Participation à l'équipement des lycées privés			0,145	0,168
224 - Participation à des cités mixtes	103,390	54,366	59,353	83,005
Rénovation des cités mixtes départementales	20,000	20,000	5,000	20,000
<i>HP224-011</i>				
Rénovation des cités mixtes départementales	20,000	20,000	5,000	20,000
Travaux de maintenance dans les cités mixtes départementales	0,300	0,300	1,658	2,870
<i>HP224-012</i>				
Travaux de maintenance dans les cités mixtes départementales	0,300	0,300	1,658	2,870
Équipement des cités mixtes départementales	0,240	0,240	0,114	0,100
<i>HP224-013</i>				
Équipement des cités mixtes départementales	0,240	0,240	0,114	0,100
Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales	8,500	8,500	8,490	8,500
<i>HP224-029</i>				
Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales - part lycées	5,900	5,900	5,900	5,900
Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales - part collège	2,400	2,400	2,400	2,400
Fonds d'urgence aux CMR	0,200	0,200	0,190	0,200
Equipement des cités mixtes régionales	3,980	5,040	4,286	4,850
<i>HP224-030</i>				
Matériel pédagogique	1,800	2,000	1,989	2,000
Transports	0,040	0,040	0,037	0,050
Etudes liées aux cités mixtes régionales	0,500	0,500	0,530	0,500
Développement des TICE et des ENT	1,640	2,500	1,730	2,300
Grosses réparations dans les cités mixtes régionales	13,515	13,515	14,338	14,885

PROJET DE BUDGET 2018
RÉPARTITION INDICATIVE DES AP ET DES CP POUR 2018

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2017	Proposition BP 2018	BP 2017	Proposition BP 2018
	M €	M €	M €	M €
<i>HP224-032</i> Grosses réparations dans les cités mixtes régionales - part lycées	10,560	10,560	8,628	10,000
Grosses réparations dans les cités mixtes régionales - part collèges	2,940	2,940	2,468	2,400
Grosses réparations dans les cités mixtes régionales - parties communes			2,710	1,800
Bâtiments démontables - part lycées	0,010	0,010	0,532	0,600
Bâtiments démontables - parties collèges	0,005	0,005		0,085
Etudes générales cités mixtes régionales	0,550	0,550	1,212	1,800
<i>HP224-034</i> Etudes générales cités mixtes régionales - part lycées	0,350	0,450	0,800	1,200
Etudes générales cités mixtes régionales - part collège	0,200	0,100	0,202	0,200
Etudes générales cités mixtes régionales - parties communes			0,210	0,400
Rénovation des cités mixtes régionales	56,305	6,221	24,255	30,000
<i>HP224-035</i> Rénovation des cités mixtes régionales	56,305	6,221	24,255	30,000
28 - Autres services périscolaires et annexes	0,980	1,205	3,581	4,274
Installations sportives à l'usage des lycéens			2,665	3,019
<i>HP28-001</i> Installations sportives à l'usage des lycéens			2,665	3,019
Schéma des formations	0,980	1,205	0,916	1,255
<i>HP28-005</i> Logiciels et matériels didactiques	0,080	0,005	0,080	0,005
Budget participatif économie d'énergie lycées	0,400	0,200	0,336	0,250
Budget autonomie des lycées	0,500	1,000	0,500	1,000
TOTAL	504,500	507,500	501,600	503,000
HP	504,500	507,500	501,600	503,000

RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
CHAPITRE 902 - Enseignement	503,000
Sous fonction 21 - Enseignement du premier degré	1,600
204142 : Communes et EPCI - Bâtiments et installations	1,600
Sous fonction 22 - Enseignement du second degré	497,126
Code fonctionnel 222 - Lycées publics	409,353
2031 : Frais d'études	10,593
2033 : Frais d'insertion	0,075
204131 : Départements - Biens mobiliers, matériel et études	1,850
20421 : Pers. de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	0,150
2111 : Terrains nus	0,050
21312 : Bâtiments scolaires	0,050
21351 : Bâtiments publics	5,000
21572 : Matériel technique scolaire	1,723
21828 : Autres matériels de transport	0,435
21831 : Matériel informatique scolaire	27,145
21841 : Matériel de bureau et mobilier scolaires	5,688
2313 : Constructions	48,181
236 : Avances versées aux EPLE sur immobilisations régionales	14,934
236.1 : Avances et acomptes versés aux EPLE sur immobilisations régi	33,000
236.2 : Avances versées aux EPLE sur immobilisations régionales	1,500
237 : Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelle	0,100
238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	258,879
Code fonctionnel 223 - Lycées privés	4,768
20422 : Pers. de droit privé - Bâtiments et installations	4,768
Code fonctionnel 224 - Participation à des cités mixtes	83,005
2031 : Frais d'études	2,838
2033 : Frais d'insertion	0,065
21351 : Bâtiments publics	0,600
21572 : Matériel technique scolaire	0,213
21828 : Autres matériels de transport	0,050
21831 : Matériel informatique scolaire	2,325
21841 : Matériel de bureau et mobilier scolaires	0,733
2313 : Constructions	12,244
236 : Avances versées aux EPLE sur immobilisations régionales	1,101
236.1 : Avances et acomptes versés aux EPLE sur immobilisations régi	6,026
237 : Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelle	0,080
238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	50,270

RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
4551 : Depenses	6,460
Sous fonction 28 - Autres services périscolaires et annexes	4,274
204111 : Etat - Biens mobiliers, matériel et études	0,005
204142 : Communes et EPCI - Bâtiments et installations	3,019
236.1 : Avances et acomptes versés aux EPLE sur immobilisations régi	1,250
TOTAL	503,000

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

902 - Enseignement

21 - Enseignement du premier degré

Programme : Contrats d'aménagement régional - écoles du premier degré - actions territorialisées

Action : Contrats d'aménagement régional - écoles du premier degré - actions territorialisées

Le nouveau dispositif contractuel de droit commun avec les collectivités, le Contrat d'aménagement régional (CAR), a été mis en œuvre au 1^{er} janvier 2017. A vocation intégratrice, ce nouveau contrat, qui se substitue aux anciens Contrats régionaux territoriaux (CRT), porte l'enjeu de territorialisation de l'action régionale avec l'objectif d'être plus souple, rapide et efficace. La Région entend ainsi soutenir les communes, EPCI et EPT dans leurs investissements locaux relevant de différentes politiques sectorielles, et ce de manière coordonnée.

Pour les projets relevant de l'Enseignement du premier degré, il est proposé d'inscrire au budget primitif une dotation globale de **4,500 M€** en autorisations de programme et de **1,600 M€** en crédits de paiement.

Cette enveloppe permettra de présenter les autorisations de programme relatives aux nouvelles actions engagées sur 2018.

22 - Enseignement du second degré

222 - Lycées publics

Programme : Études générales lycées publics

Action : Etudes générales lycées publics

Les crédits consacrés aux études générales sont portés à **9,000 M€** en autorisations de programme et à **7,000 M€** en crédits de paiement pour 2018. Ces crédits permettront notamment de financer :

- la conduite des études préalables et des contrôles techniques devant être réalisés dans le cadre de la mise en œuvre des opérations en maîtrise d'ouvrage directe régionale ;
- la poursuite des études de diagnostic et de définition des besoins réalisées par les assistants techniques de la Région préalablement aux opérations d'activation des réseaux informatiques ;
- la conduite des études de programmation et de faisabilité du programme de construction et de rénovation des lycées.

Programme : Acquisitions

Action : Acquisitions de terrains

Les crédits prévus pour 2018 à hauteur de **0,050 M€** en autorisations de programme et en crédits de paiement permettront la prise en charge des frais notariés des opérations foncières en cours.

Action : Acquisitions d'immeubles

Les crédits prévus pour 2018 à hauteur de **0,050 M€** en autorisations de programme et en crédits de paiement permettront la prise en charge des frais notariés des opérations foncières en cours.

Programme : Construction des lycées neufs

Action : Construction des lycées neufs

Ce programme est doté de **60,512 M€** en autorisations de programme. Cette dotation permettra d'engager les travaux de construction des internats H. de Balzac à Paris 17 (11,289 M€), Bachelard à Chelles (9,320 M€), A. Nobel à Clichy-sous-Bois (7,416 M€), Arago à Villeneuve-Saint-Georges (7,276 M€) et E. Ronceray à Bezons (6,795 M€), ainsi que l'extension du lycée C. Claudel à Mantes-la-Ville (18,416 M€).

Les constructions neuves intègrent dans leur budget l'objectif énergétique d'atteinte du label basse énergie (50 KWh/m² annuel).

Ce programme est doté de **80,000 M€** de crédits de paiement afin de financer notamment les travaux de construction des lycées neufs suivants : le lycée neuf de Boulogne-Billancourt (92), le lycée neuf de Courbevoie (92).

Seront également financés les travaux des internats des lycées Marcellin Berthelot à Pantin (93).

Programme : Rénovation des lycées publics

Action : Rénovation des lycées publics

Les crédits inscrits pour un total de **227,960 M€** d'autorisations de programme sur cette action seront utilisés :

- Pour le lancement de nouvelles opérations au titre du programme prévisionnel d'investissement révisé, avec un volume d'études de 46 M€ représentant un volume d'opération de 261 M€.

- Pour permettre d'engager notamment les travaux :
 - de trois rénovations globales : restructuration, extension et construction d'un internat au lycée Jacques Feyder à Epinay-sur-Seine [93] (34,378 M€), restructuration du site ouest du lycée Gustave Monod à Enghien [95] (29,021 M€), restructuration et construction d'un internat au lycée Eugène Ronceray à Bezons [95] (45,232 M€) ;
 - de sept opérations ciblées : restructuration des services de restauration et des lieux de vie des lycées Joliot-Curie à Dammarie-les-Lys [77] (7,515 M€) et François-Joseph Talma à Brunoy [91] (9,377 M€), restructuration des services de restauration des lycées Vincent Van Gogh à Ermont [95] (7,564 M€), Auguste Escoffier à Eragny [95] (4,944 M€), et Racine à Paris 8 [75] (3,930 M€), résorption de bâtiments démontables aux lycées Alfred Nobel à Clichy-sous-Bois (11,783 M€) et Louise Michel à Bobigny (5,216 M€).
- Pour permettre de procéder à des ajustements de crédits pour les opérations de rénovation en cours à hauteur de 17,000 M€, qu'il s'agisse de compléments d'opérations ou de révisions de prix.
- Pour permettre la poursuite de l'engagement régional dans le cadre des opérations d'accessibilité (Adap) : 6,000 M€.

La dotation en crédits de paiement est fixée pour 2018 à **192,918 M€**, en adéquation avec les besoins identifiés par les mandataires. Une trentaine d'opérations, actuellement en phase travaux, produit les principaux besoins en crédits de paiement, avec en particulier les opérations suivantes :

- lycée Jean Jaurès à Paris (19^{ème}) : rénovation ;
- lycée Jacques Prévert à Longjumeau (91) : reconstruction partielle et extension ;
- lycée Léonard de Vinci à Saint-Germain-en-Laye (78) : reconstruction ;
- lycée Jean-Baptiste Poquelin à Saint-Germain-en-Laye (78) : restructuration ;
- lycée Robert Doisneau à Corbeil Essonne (91) : restructuration ;
- lycées Cotes de Villebon à Meudon (92) : restructuration ;
- lycée A. Schweitzer au Raincy (93) : restructuration partielle ;
- lycée Val de Bièvre à Gentilly (94) : restructuration globale et extension ;
- lycée J.J. Rousseau à Montmorency (95) : restructuration.

Dans cette dotation, 10,500 M€ sont inscrits en crédits de paiement pour financer la poursuite de la modernisation des installations de chauffage.

Action : Bâtiments démontables

La dotation prévue pour 2018 sur cette action s'élève à **4,000 M€** en autorisations de programme et à **5,000 M€** en crédits de paiement compte tenu des chantiers en cours dans les établissements. Elle permet la continuité de l'activité pédagogique pendant les travaux dans les lycées et répond à l'évolution démographique en hausse dans certains lycées publics.

Programme : Grosses réparations dans les lycées publics

Action : Grosses réparations dans les lycées publics

L'enveloppe destinée aux grosses réparations s'élève à **51,447 M€** en autorisations de programme et à **37,900 M€** en crédits de paiement. Elle est destinée à couvrir l'ensemble des opérations de maintenance réalisées en maîtrise d'ouvrage régionale, soit pour des travaux programmés annuellement, soit pour des travaux urgents non programmés, réalisés dans le cadre des marchés à bons de commande. Il s'agit d'opérations suffisamment importantes pour exiger une expertise des ingénieurs et des techniciens régionaux qui en assurent le suivi, mais ne nécessitant pas, du fait de leur envergure et de leur complexité limitées, d'être confiées à des mandataires.

Cette action permettra d'envisager la poursuite des travaux de câblage pour atteindre l'objectif fixé de lycées 100% numérique en 2020.

Programme : Travaux de maintenance

Action : Travaux de maintenance réalisés par les lycées publics

L'investissement régional au titre des travaux de maintenance s'élève pour 2018 à **31,000 M€** en autorisations de programme et en crédits de paiement. S'agissant d'interventions de moindre envergure en comparaison des grosses réparations, des dotations financières sont versées aux lycées sous la forme d'avances pour la réalisation de travaux dont ils assument la charge sous le contrôle et avec l'aide technique des ingénieurs et des techniciens régionaux. Cette enveloppe permet également de répondre aux demandes des communes relatives à l'aménagement et à la sécurisation des abords des lycées et aux travaux rendus indispensables par l'ouverture de nouvelles formations au sein des lycées, dites « mesures de rentrée ».

Action : Fonds d'urgence

Ce fonds permet de répondre aux besoins ponctuels et urgents des lycées en matière de travaux ou de travaux liés à l'installation d'équipements, afin d'éviter tout dysfonctionnement de l'établissement.

Une dotation de **2,000 M€** en autorisations de programme et en crédits de paiement est prévue pour 2018.

Programme : Équipement des lycées publics

Action : Matériel pédagogique

La dotation d'un montant de **22,500 M€** d'autorisations de programme et de **24,000 M€** de crédits de paiement permettra :

- De répondre à des demandes spécifiques d'équipement des établissements dans le cadre :
 - de la rénovation de lycées ;
 - d'un projet d'ouverture de formation et/ou de montée pédagogique coordonnées avec les rectorats (appelées mesures de rentrée) ;
 - de demandes formulées par les lycées au titre des priorités (équipements pédagogiques, mobiliers administratifs, d'internat, de restauration, matériels d'entretien...), ou d'équipement professionnel spécifique des lycées (aménagement d'ateliers, de plateformes pédagogiques,...) ;
 - de politiques régionales telles le soutien à la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire, aux lycées accueillant des élèves en situation de handicap.
- D'accompagner les réformes des filières engagées par l'État par l'acquisition d'équipements nécessaires suite à l'évolution des guides d'équipement.

Les équipements seront achetés dans le cadre des marchés régionaux ou par les lycées eux-mêmes avec les subventions qui leur seront attribuées.

Action : Transport

La dotation de **0,360 M€** en autorisations de programme et de **0,435 M€** en crédits de paiement permettra de doter les lycées franciliens en véhicules de service achetés dans le cadre des marchés publics régionaux. Il s'agit de fourgonnettes tôlées ou vitrées, de fourgons et de minibus de 9 places.

Action : Développement des TICE et des ENT

La dotation prévue pour cette action est de **34,550 M€** en autorisations de programme et de **29,000 M€** en crédits de paiement.

Ce budget permettra de poursuivre la mise en place de nouveaux outils pédagogiques dans les établissements :

- ordinateurs, tablettes, imprimantes ;
- tableaux numériques interactifs vidéoprojecteurs et tout équipement de type audiovisuel ;
- activation des réseaux informatiques ;
- déploiement du numérique, (Wifi et THD).

223 - Lycées privés

Programme : Participation à la rénovation des lycées privés

Action : Participation à la rénovation des lycées privés

Cette action est dotée en 2018 de **4,000 M€** en autorisations de programme. Une dotation en crédits de paiement est prévue à hauteur de **4,600 M€** pour permettre le versement des acomptes demandés par les établissements au titre des subventions attribuées les années antérieures.

Programme : Participation à l'équipement des lycées privés

Action : Participation à l'équipement des lycées privés

Un montant de **0,168 M€** est inscrit en crédits de paiement pour permettre le versement des acomptes demandés par les établissements pour les subventions attribuées les années antérieures au titre de leur équipement.

224 - Participation à des cités mixtes

Programme : Rénovation des cités mixtes départementales

Action : Rénovation des cités mixtes départementales

Cette action est dotée de **20,000 M€** en autorisations de programme pour contribuer aux travaux de rénovation d'une des deux cités mixtes gérées par le département des Yvelines. En crédits de paiement, **20,000 M€** sont également prévus.

Programme : Travaux de maintenance dans les cités mixtes départementales

Action : Travaux de maintenance dans les cités mixtes départementales

Une dotation de **0,300 M€** en autorisations de programme et de **2,870 M€** en crédits de paiement est inscrite sur cette action pour 2018. Elle est destinée à financer les programmes de travaux élaborés en concertation avec le département des Yvelines.

Programme : Équipement des cités mixtes départementales

Action : Equipement des cités mixtes départementales

Une dotation de **0,240 M€** en autorisations de programme et de **0,100 M€** en crédits de paiements est prévue afin d'attribuer les dotations d'équipement aux lycées qui demeurent sous gestion départementale.

Programme : Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales

De même que pour les cités mixtes départementales, des programmes de travaux annuels sont élaborés en concertation avec les départements pour les cités mixtes régionales et financés en fonction des budgets dont ils disposent. Les départements financent la part des travaux engagés sur les parties collèges et au prorata des effectifs sur les parties communes.

Il est proposé d'inscrire une enveloppe de **8,500 M€** d'autorisations de programme et de crédits de paiement pour les travaux de maintenance à réaliser dans les cités mixtes régionales.

Ceux-ci se décomposent de la façon suivante :

Action : Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales - part lycées

5,900 M€ sont prévus en autorisations de programme et en crédits de paiement au titre de cette action.

Action : Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales - part collège

2,400 M€ sont prévus sur 2018 en autorisations de programme et en crédits de paiement au titre de cette action.

Action : Fonds d'urgence aux CMR

Au même titre que le fonds d'urgence pour les EPLE, une enveloppe de 0,200 M€ d'autorisations de programme et de crédits de paiement est prévue pour les cités mixtes régionales sur cette action.

Programme : Equipement des cités mixtes régionales

Ce programme permet de mettre en œuvre les politiques d'équipement, de manière identique à celles des lycées publics.

Action : Matériel pédagogique

Cette action est dotée de 2,000 M€ en autorisations de programme et en crédits de paiement pour 2018.

Action : Transports

Cette action est dotée de 0,040 M€ en autorisations de programme et de 0,050 M€ en crédits de paiement.

Action : Etudes liées aux cités mixtes régionales

Cette action est dotée de 0,500 M€ en autorisations de programme et en crédits de paiement pour 2018.

Action : Développement des TICE et des ENT

Cette action est dotée de 2,500 M€ en autorisations de programme et de 2,300 M€ en crédits de paiement.

Programme : Grosses réparations dans les cités mixtes régionales

Ce programme est doté de 13,515 M€ en autorisations de programme et de 14,885 M€ en crédits de paiement. Il permet de réaliser des opérations de maintenance, soit en maîtrise d'ouvrage régionale pour les travaux programmés avec les départements, soit dans le cadre des marchés à bons de commande. Au titre du plan pluriannuel de maintenance sur les cités mixtes régionales, une priorité sera accordée aux travaux relatifs à la sécurité et à l'hygiène. Il se décline en actions permettant d'identifier la localisation des travaux à réaliser dans les cités mixtes.

Action : Grosses réparations dans les cités mixtes régionales - part lycées

Une dotation de 10,560 M€ en autorisations de programme et de 10,000 M€ en crédits de paiement est prévue en 2018 au titre de cette action.

Action : Grosses réparations dans les cités mixtes régionales - part collèges

Une dotation de 2,940 M€ en autorisations de programme et de 2,400 M€ en crédits de paiement est prévue au titre de cette action.

Action : Grosses réparations dans les cités mixtes régionales - parties communes

Une dotation de 1,800 M€ en crédits de paiement est inscrite au titre de cette action pour permettre les règlements sur autorisations de programmes antérieures.

Action : Bâtiments démontables - part lycées

0,010 M€ sont inscrits en autorisations de programme en 2018. En crédits de paiement, **0,600 M€** sont prévus afin d'exécuter les marchés en cours.

Action : Bâtiments démontables - parties collèges

Cette action est dotée de **0,005 M€** en autorisation de programme et de **0,085 M€** en crédits de paiement pour 2018.

Programme : Etudes générales cités mixtes régionales

Les trois actions de ce programme permettent de suivre les remboursements attendus des Départements pour la partie des études concernant les collèges et les parties communes des cités scolaires.

Une enveloppe de **0,550 M€** en autorisations de programme et de **1,800 M€** en crédits de paiement est prévue en 2018.

Programme : Rénovation des cités mixtes régionales

Action : Rénovation des cités mixtes régionales

L'action est dotée de **6,221 M€** en autorisations de programme pour permettre de financer des études préalables pour le lancement de l'opération sur la cité mixte régionale Michelet de Vanves (92).

30,000 M€ sont prévus en crédits de paiement afin de financer notamment les travaux des restructurations des lycées Montaigne à Paris 6^{ème} et de Gabriel Fauré à Paris 13^{ème}. Seront par ailleurs poursuivies les études en cours de réalisation dans plusieurs autres cités mixtes, en particulier celles de Janson de Sully à Paris 16^{ème} et de Paul Valéry à Paris 12^{ème}. En outre, ces crédits permettront de financer le remplacement d'une partie des installations de chauffage dans le cadre du marché d'exploitation P2P3PFI.

28 - Autres services périscolaires et annexes

Programme : Installations sportives à l'usage des lycéens

Action : Installations sportives à l'usage des lycéens

Une dotation de **3,019 M€** est prévue en crédits de paiement pour permettre le versement en 2018 des acomptes demandés par les collectivités locales au titre des subventions allouées sur les années antérieures.

Programme : Schéma des formations

Action : Logiciels et matériels didactiques

Une dotation de **0,005 M€** en autorisations de programme et en crédits de paiement est prévue pour financer la refonte en profondeur de l'application informatique partagée avec les rectorats pour mener à bien les mesures de rentrée.

Action : Budget participatif économie d'énergie lycées

L'action est dotée de **0,200 M€** en autorisations de programme et de **0,250 M€** en crédits de paiement pour poursuivre la démarche « Lycées écoresponsables », avec une cinquantaine de lycées engagés chaque année.

Action : Budget autonomie des lycées

Une enveloppe de **1,000 M€** en autorisations de programme et en crédits de paiement sera consacrée en 2018 au budget d'autonomie des lycées.

FONCTIONNEMENT

PROJET DE BUDGET 2018
RÉPARTITION INDICATIVE DES AE ET DES CP POUR 2018

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2017	Proposition BP 2018	BP 2017	Proposition BP 2018
	M €	M €	M €	M €
Participation aux charges de fonctionnement des lycées dans les cités mixtes départementales <i>HP224-020</i>	0,441	0,435	0,441	0,435
DGFL Cités mixtes départementales	0,136	0,125	0,136	0,125
Entretien des lycées en cités mixtes départementales	0,305	0,310	0,305	0,310
Participation aux charges de fonctionnement des cités mixtes régionales <i>HP224-031</i>	18,926	19,026	19,926	19,026
DGFL Cités mixtes régionales	7,806	7,505	7,806	7,505
Entretien des cités mixtes régionales - part lycées	1,750	1,840	1,750	1,840
Prestations chauffage des cités mixtes régionales - parties communes	6,000	6,221	7,000	6,221
Prestations électricité des cités mixtes régionales - parties communes	3,370	3,370	3,370	3,370
Accès Internet CMR		0,090		0,090
28 - Autres services périscolaires et annexes	46,605	45,606	42,027	45,606
Centre de ressources <i>HP28-003</i>	0,300	0,300	0,300	0,300
CERTA	0,290	0,290	0,290	0,290
CERGE	0,010	0,010	0,010	0,010
Aides aux élèves de second cycle <i>HP28-004</i>	29,902	29,851	28,224	29,851
Aide régionale à la demi-pension	17,189	17,189	15,711	17,189
Aide régionale à l'équipement des lycéens	4,750	4,600	4,750	4,600
Aide régionale à l'acquisition de manuels scolaires	6,763	6,562	6,763	6,562
Aide à l'introduction de produits biologiques et locaux dans les restaurants scolaires	1,200	1,500	1,000	1,500

PROJET DE BUDGET 2018
RÉPARTITION INDICATIVE DES AE ET DES CP POUR 2018

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2017	Proposition BP 2018	BP 2017	Proposition BP 2018
	M €	M €	M €	M €
Schéma des formations	15,685	14,875	12,785	14,875
<i>HP28-005</i>	15,478	14,725	12,585	14,725
<i>PR28-005</i>	0,207	0,150	0,200	0,150
Réussite des élèves	3,347	3,090	2,730	3,090
Développement des TICE et des ENT	9,088	8,027	7,205	8,027
Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations	2,100	1,708	1,700	1,708
Olympiades des métiers	0,050	0,050	0,050	0,050
Budget autonomie des lycées	1,100	2,000	1,100	2,000
Aides aux élèves des BTS, CPGE et formations post-bac et assimilées	0,718	0,580	0,718	0,580
<i>HP28-009</i>				
Aide régionale à la demi-pension aux élèves en BTS et CPGE	0,280	0,120	0,280	0,120
Aide régionale à l'équipement des élèves en BTS	0,278	0,300	0,278	0,300
Aide régionale aux inscriptions aux concours des élèves en CPGE	0,160	0,160	0,160	0,160
TOTAL	269,420	271,207	271,192	275,000
HP	269,213	271,057	270,992	274,850
PR	0,207	0,150	0,200	0,150

RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
CHAPITRE 932 - Enseignement	275,000
Sous fonction 22 - Enseignement du second degré	229,394
Code fonctionnel 222 - Lycées publics	142,360
60612 : Énergie - Electricité	45,900
60613 : Chauffage urbain	2,693
60636 : Habillement et Vêtements de travail	1,500
6132 : Locations immobilières	0,015
614 : Charges locatives et de copropriété	0,005
6156 : Maintenance	2,300
617 : Études et recherches	0,035
6182 : Documentation générale et technique	0,010
6226 : Honoraires	0,050
6227 : Frais d'actes et de contentieux	0,229
6228 : Divers	0,170
6231 : Annonces et insertions	0,085
6234 : Réceptions	0,080
6236 : Catalogues, imprimés et publications	0,030
6241 : Transports de biens	0,420
6262 : Frais de télécommunications	1,483
6281 : Concours divers (cotisations...)	0,010
6282 : Frais de gardiennage	0,900
63512 : Taxes foncières	0,030
63513 : Autres impôts locaux	0,010
637 : Autres impôts, taxes et vers. assimilés (autres organismes)	0,090
65511 : Etablissements publics	72,984
657351 : Autres groupement de collectivités et EPLE - Lycées publics	13,300
6711 : Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,021
678 : Autres charges exceptionnelles	0,010
Code fonctionnel 223 - Lycées privés	67,573
65512 : Etablissements privés	67,573
Code fonctionnel 224 - Participation à des cités mixtes	19,461
60612 : Énergie - Electricité	5,370
60613 : Chauffage urbain	3,283
6156 : Maintenance	0,938
6262 : Frais de télécommunications	0,090
65511 : Etablissements publics	7,630
657351 : Autres groupement de collectivités et EPLE - Lycées publics	2,150
Sous fonction 28 - Autres services périscolaires et annexes	45,606

RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
617 : Études et recherches	7,798
6182 : Documentation générale et technique	0,155
6226 : Honoraires	0,001
6228 : Divers	1,143
6231 : Annonces et insertions	0,002
6234 : Réceptions	0,016
6236 : Catalogues, imprimés et publications	0,015
6518 : Autres	0,005
65734 : Communes et structures intercommunales	0,026
65735 : Autres groupements de collectivités et EPL	0,035
657351 : Autres groupement de collectivités et EPLE - Lycées publics	33,722
65736 : SPIC	0,208
65738 : Organismes publics divers	0,600
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	1,850
65741 : Subv de fonct aux pers de droit privé : Lycées privés	0,030
TOTAL	275,000

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

932 - Enseignement

22 - Enseignement du second degré

222 - Lycées publics

Programme : Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics

Action : Maintenance immobilière

Une dotation de **13,740 M€** est proposée en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur cette action afin de répondre aux besoins des lycées en matière de maintenance immobilière. Cette dotation permettra notamment de financer les contrôles techniques et les contrats d'entretien obligatoires relatifs aux ascenseurs, aux systèmes de sécurité incendie, aux portails, etc.

Action : Maintenance des équipements techniques et traitement des déchets

Les crédits inscrits, à hauteur de **0,100 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, permettront de prendre en charge les opérations d'élimination et de retraitement d'une partie des déchets spéciaux des lycées.

Action : DGFL lycées publics

Une enveloppe de **72,984 M€** est prévue en autorisations d'engagement et en crédits de paiement afin de financer la dotation globale de fonctionnement des lycées (DGFL) 2018 au titre des lycées publics, conformément à la délibération votée par le conseil régional de septembre 2017 (délibération n°CR 2017-157).

Le calcul de la dotation est effectué selon trois grandes masses : les dépenses pédagogiques, la viabilisation, l'entretien et les charges générales et le chauffage pour les EPLE dont le chauffage n'est pas repris en gestion directe. Le barème comprend désormais également des dotations spécifiques relatives aux parcs boisés et aux taxes de balayage, ainsi qu'une dotation d'équilibre pour les petits lycées. Enfin, 158 établissements sont bénéficiaires d'une dotation de solidarité, et six lycées sortant bénéficieront d'une mesure d'accompagnement : ils touchent en 2018, année de sortie du dispositif, 45 % de la dotation de solidarité (20 euros par élève).

Un système de fonds commun de fonctionnement, mutualisation de 3 % de la dotation calculée, est poursuivi afin de répondre en cours d'exercice aux établissements devant faire face à des dépenses imprévues et à des aléas majeurs.

Pour mémoire, il est rappelé que les dotations attribuées au titre de la DGFL et destinées aux lycées en cités mixtes départementales ou régionales sont inscrites sur d'autres programmes budgétaires au sein du code fonctionnel 224 – «Participations à des cités mixtes».

Au global, la DGFL arrêtée pour 2018 s'établit à **80,614 M€**, dont 0,300 M€ au titre de la dotation attribuée pour les lycées accueillant des élèves relevant de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS).

Action : Prestations chauffage des lycées publics

Cette action est dotée de **26,000 M€** en autorisations d'engagement afin de financer la fourniture d'énergie pour le chauffage des lycées. La gestion directe de l'achat de fluides permet à la Région la mise en œuvre d'une politique de maîtrise des consommations et des coûts de l'énergie conformément au plan climat.

En crédits de paiement, **29,793 M€** sont inscrits en 2018, correspondant aux besoins annuels relatifs à la fourniture d'énergie ainsi qu'aux prestations de maintenance des équipements de chauffage des établissements dans le cadre du marché régional d'exploitation des installations de production et de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire conclu en 2013 pour une durée de neuf ans.

Action : Prestations électricité des lycées publics

Depuis 2016, les dépenses d'électricité des lycées publics sont prises en charge par la Région. Une enveloppe de **21,100 M€** est proposée en autorisations d'engagement et en crédits de paiement à cet effet pour 2018.

Action : Equipements de protection individuelle des agents des lycées

Action créée en 2017 afin de prendre en charge à l'échelle régionale le coût des équipements de protection individuelle des agents des lycées, elle est dotée en 2018 de **1,060 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Action : Accès Internet THD lycées publics

Cette nouvelle action créée dans le cadre du BP 2018 permettra d'individualiser les services d'accès à Internet des lycées des départements 75, 77, 93 et d'une partie du 78 et du 94 dans le cadre de l'accompagnement de l'accès au très haut débit, au titre des lycées publics. Elle sera dotée de **1,483 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Programme : Dépenses de gestion associées aux programmes scolaires

Action : Action de gestion scolaire

Dotée de **0,150 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, cette action permet notamment de prendre en charge les dépenses liées aux frais d'insertion dans les publications officielles, ainsi que le règlement des cotisations du syndicat intercommunal du gaz et de l'électricité d'Ile-de-France (SIGEIF) et du syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communications - SIPPEREC.

Action : Prestations liées aux travaux

Il est proposé d'inscrire une dotation de **1,500 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement destinée à financer les actions menées au bénéfice des EPLE en dehors de leurs conditions normales de fonctionnement :

- les contrats de gardiennage-sécurité et de surveillance des établissements en cours de rénovation ;
- les déménagements rendus nécessaires pour ouvrir, dans des lycées existants, les chantiers de rénovation de locaux ainsi que les prestations de transport qui en découlent ;
- le gardiennage ou la mise en place d'équipes de sécurité incendie dans certains établissements.

Action : Impôts, loyers et taxes

Cette action permet de régler les taxes locales dues par la Région pour des lycées fermés, en attente de réaffectation ou de reconstruction, les dépenses afférentes à la location de terrains ou d'ateliers ainsi que d'assurer la prise en charge de loyers dans le cadre d'opérations de rénovation et les provisions de conciliation ordonnées par les tribunaux. Elle permet enfin d'imputer la redevance d'archéologie préventive.

Une dotation de **0,150 M€** est prévue à cet effet pour 2018 en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Action : Contentieux, intérêts moratoires, charges exceptionnelles

Cette action permet de régler les différents contentieux qui interviennent en cours d'année ainsi que les intérêts moratoires. Une dotation de **0,300 M€** est prévue à ce titre pour 2018 en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

223 - Lycées privés

Programme : Lycées privés forfait d'externat "matériel"

Action : Lycées privés forfait d'externat "matériel"

Pour la part matériel du forfait d'externat, une dotation de **33,220 M€** est inscrite en autorisations d'engagement et en crédits de paiement en 2018.

Programme : Lycées privés forfait d'externat "personnel"

Action : Lycées privés forfait d'externat "personnel"

Pour la part personnel du forfait d'externat, un montant de **34,353 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement est inscrit en 2018.

224 - Participation à des cités mixtes

Programme : Participation aux charges de fonctionnement des lycées dans les cités mixtes départementales

Action : DGFL Cités mixtes départementales

Une enveloppe d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement de **0,125 M€** est prévue au titre de la dotation globale de fonctionnement pour 2017 concernant les établissements dont la gestion relève du département des Yvelines (lycée Franco-Allemand de Buc, lycée international de Saint-Germain).

Action : Entretien des lycées en cités mixtes départementales

0,310 M€ sont inscrits en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour remboursement au département des Yvelines des dépenses de chauffage et d'électricité des deux cités scolaires.

Programme : Participation aux charges de fonctionnement des cités mixtes régionales

Action : DGFL Cités mixtes régionales

Une dotation de **7,505 M€** d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement est prévue sur cette action afin de verser la dotation globale de fonctionnement aux 46 établissements en cités mixtes régionales, dont la gestion a été confiée à la Région, calculée selon les mêmes modalités que la DGFL des autres lycées franciliens.

Action : Entretien des cités mixtes régionales - part lycées

L'action est dotée de **1,840 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. Elle permettra le financement des contrôles techniques et des contrats de maintenance et d'entretien obligatoires.

Action : Prestations chauffage des cités mixtes régionales - parties communes

L'action est dotée de **6,221 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour la fourniture d'énergie ainsi que pour la réalisation des prestations de maintenance des équipements de chauffage des établissements dans le cadre du marché régional d'exploitation des installations de production et de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire, conclu en 2013 pour une durée de neuf ans.

Action : Prestations électricité des cités mixtes régionales - parties communes

L'action est dotée de **3,370 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour la fourniture d'électricité des cités mixtes régionales.

Action : Accès Internet CMR

Cette nouvelle action créée dans le cadre du BP 2018 permettra d'individualiser les services d'accès à Internet des lycées des départements 75, 77, 93 et d'une partie du 78 et du 94 dans le cadre de l'accompagnement de l'accès au très haut débit des cités mixtes régionales. Elle sera dotée de **0,090 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

28 - Autres services périscolaires et annexes

Programme : Centre de ressources

Action : CERTA

Le GIE CERTA (Centre de Ressources Techniques Avancées) associe Renault, l'Education Nationale et la Région Ile-de-France. Les partenaires se partagent la prise en charge des dépenses de fonctionnement. L'Education Nationale affecte au CERTA des postes permanents, Renault met à disposition du groupement 1500 m² de locaux. La Région prend en charge les dépenses de fonctionnement relatives aux actions de formation initiale ainsi que le transport des élèves sur le site de formation. Une dotation de **0,290 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement est inscrite à cet effet en 2018.

Action : CERGE

Le CERGE (Centre Etat Région en Génie Electrique) est situé dans les locaux du lycée Jean Macé à Vitry-sur-Seine (94). L'Éducation Nationale affecte des postes de formateurs et de coordonnateur et la Région met à disposition des élèves de l'ensemble de la Région Ile-de-France des filières du génie électrique des installations spécifiques professionnelles (haute tension, laboratoire de compatibilité électromagnétique).

Une dotation de **0,010 M€** est inscrite à cet effet en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Programme : Aides aux élèves de second cycle

Action : Aide régionale à la demi-pension

Depuis la rentrée 2017, tous les lycéens bénéficient d'un tarif régional modulé en fonction de leur quotient familial.

A cet effet, une dotation de **17,189 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement est inscrite au budget 2018.

Action : Aide régionale à l'équipement des lycéens

Cette aide permet aux établissements d'acquérir des équipements (matériels pédagogiques personnels) pour les élèves. Elle est attribuée au titre des formations « Production » et de certaines formations de service dont « Ventes et services » nécessitant des équipements pédagogiques personnels coûteux.

Elle bénéficiera, à la rentrée 2018, aux élèves de première année de ces filières des lycées publics et privés. Le montant des crédits inscrits à cet effet s'élève à **4,600 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Action : Aide régionale à l'acquisition de manuels scolaires

Une enveloppe de **6,562 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement est destinée à permettre de maintenir les collections au regard des pertes et détériorations après l'effort d'acquisition réalisé durant trois ans de 2010 à 2012 dans le cadre de la réforme du lycée engagée par le Ministère de l'Education Nationale en 2010. Elle intègre en outre une dotation similaire pour les lycées privés.

Cette aide permet également l'achat de livrets d'exercice, dits "consommables", pour les élèves des filières professionnelles des lycées publics et privés.

Action : Aide à l'introduction de produits biologiques et locaux dans les restaurants scolaires

Cette action est dotée de **1,500 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour 2018, confirmant ainsi l'engagement de la Région en faveur de l'alimentation bio dans les cantines. Cet engagement s'inscrit dans le cadre des actions conduites par la Région avec l'ensemble des EPLE et des acteurs du secteur. Les EPLE mènent un important travail sur le terrain, avec l'aide des agriculteurs et en lien avec le groupement des agriculteurs d'Ile-de-France (GAB), afin de favoriser l'introduction des produits bio locaux et promouvoir les circuits courts.

Programme : Schéma des formations

Action : Réussite des élèves

Il est proposé d'inscrire une dotation de **3,090 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur cette action pour 2018. L'ensemble de ces actions complète l'intervention de la Région pour réduire le nombre des sorties sans qualification du système scolaire, favoriser la réussite des élèves, contribuer à l'élévation du niveau de formation et à l'accès à l'emploi. Elles s'inscrivent dans le cadre d'un partenariat avec l'éducation nationale.

La réussite des élèves regroupe les trois thématiques suivantes :

- L'adaptation de la carte des formations avec le financement d'outils nécessaires à l'exercice des compétences régionales :
 - le partenariat pour l'utilisation régionale des enquêtes d'insertion des lycéens (IVA) dans le cadre de la convention avec les académies franciliennes et la DRIAAF ;
 - la participation au financement de Défi-métiers pour sa mission Observatoire Régional Emploi Formation au titre du contrat de projet Etat-Région.

- Les actions de lutte contre le décrochage :
 - « Réussite pour tous » : prévention du décrochage ou rescolarisation. Le dispositif intègre notamment la prise en charge des élèves exclus temporairement ainsi que le développement de structures de rattachage scolaire comme les Micro-Lycées ;
 - l'accompagnement des élèves de la troisième vers le lycée ou le CFA, l'accompagnement des élèves au cours d'une maternité ou d'une longue maladie, le soutien aux actions de repérage et/ou d'accompagnement des jeunes décrochés, afin de leur permettre d'engager un parcours d'insertion professionnelle ou de reprendre une formation initiale dans le cadre du dispositif Phoenix.

- Les actions pour la réussite tout au long du parcours de formation :
 - orientation : événements (salon de l'éducation) et soutien à la réussite scolaire des filles dans le cadre du dispositif « Olympe » contribuant à l'élargissement des parcours de formation et des choix professionnels des lycéennes ;
 - soutien à la voie professionnelle / liens école-entreprise (notamment olympiades des métiers, parcours européens, stages, partenariats en lien avec l'ouverture vers l'entreprise...).

Action : Développement des TICE et des ENT

Une dotation de **8,027 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement est proposée afin de permettre d'assurer la maintenance informatique de base pour tous les lycées, d'héberger et de maintenir en conditions opérationnelles l'ENT.

Action : Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

Une enveloppe de **1,708 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement est prévue pour des actions éducatives et culturelles dans les lycées :

- le soutien à des projets d'innovation éducative des lycées (ALYCCE à l'initiative des équipes éducatives, « Actions lycéen-ne-s » à l'initiative des élèves) ;
 - des actions pour la citoyenneté : dispositifs de lutte contre les violences et la radicalisation, partenariats relatifs au travail sur la mémoire (Shoah, Mémorial de Caen, association Jean Monnet) ;
 - le soutien aux fédérations des parents d'élèves ;
 - les actions d'ouverture culturelle.

Action : Olympiades des métiers

Cette action est dotée de **0,050 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Action : Budget autonomie des lycées

La dotation de **2,000 M€** en autorisation d'engagement et en crédits de paiement permettra de poursuivre les actions engagées et de monter en charge sur le financement du dispositif « budget d'autonomie » des lycées.

Programme : Aides aux élèves des BTS, CPGE et formations post-bac et assimilées

Action : Aide régionale à la demi-pension aux élèves en BTS et CPGE

La dotation de **0,120 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement permettra de verser les compléments de dotations au titre de l'année scolaire écoulée.

Action : Aide régionale à l'équipement des élèves en BTS

La dotation de **0,300 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement permettra de verser les compléments de dotations au titre de l'année scolaire écoulée et d'attribuer une aide pour l'année scolaire 2017/2018.

Action : Aide régionale aux inscriptions aux concours des élèves en CPGE

La dotation de **0,160 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement permettra de verser les compléments de dotations au titre de l'année scolaire écoulée et d'attribuer une aide pour l'année scolaire 2017/2018.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT

INVESTISSEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AP antérieures à 2018	Proposition d'AP pour 2018	Echéancier des crédits de paiement			
			2018	2019	2020	Au-delà
902 - Enseignement						
21 - Enseignement du premier degré		4,500	1,600	1,575	1,325	
Contrats d'aménagement régional - écoles du premier degré - actions territorialisées		4,500	1,600	1,575	1,325	
HP21-001						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2018						
échéancier des CP sur AP 2018		4,500	1,600	1,575	1,325	
22 - Enseignement du second degré	1 051,867	501,795	497,126	428,716	330,113	297,711
222 - Lycées publics	882,553	443,429	409,353	363,651	272,677	280,302
Études générales lycées publics	22,664	9,000	7,000	9,759	7,953	6,952
HP222-001						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2018	22,664		6,293	7,167	4,533	4,671
échéancier des CP sur AP 2018		9,000	0,707	2,592	3,420	2,281
Acquisitions	0,056	0,100	0,100	0,056		
HP222-002						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2018	0,056		0,028	0,028		
échéancier des CP sur AP 2018		0,100	0,072	0,028		
Construction des lycées neufs	165,979	60,512	80,000	62,361	37,442	46,689
HP222-003						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2018	165,979		63,662	36,008	27,760	38,550
échéancier des CP sur AP 2018		60,512	16,338	26,353	9,682	8,139
Rénovation des lycées publics	494,429	231,960	197,918	199,261	182,718	146,492
HP222-004						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2018	494,429		171,801	180,890	141,738	
échéancier des CP sur AP 2018		231,960	26,117	18,371	40,980	146,492
Grosses réparations dans les lycées publics	154,370	51,447	37,900	56,364	31,384	80,169
HP222-005						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2018	154,370		25,038	38,358	21,095	69,880
échéancier des CP sur AP 2018		51,446	12,862	18,006	10,289	10,289
Travaux de maintenance	0,155	33,000	33,000	0,155		
HP222-006						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2018	0,155		0,155			
échéancier des CP sur AP 2018		33,000	32,845	0,155		
Équipement des lycées publics	44,900	57,410	53,435	35,695	13,180	
HP222-008						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2018	44,900		29,348	12,417	3,136	
échéancier des CP sur AP 2018		57,409	24,087	23,278	10,044	

INVESTISSEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AP antérieures à 2018	Proposition d'AP pour 2018	Echéancier des crédits de paiement			
			2018	2019	2020	Au-delà
223 - Lycées privés	10,351	4,000	4,768	4,313	3,909	1,362
Participation à la rénovation des lycées privés	10,038	4,000	4,600	4,313	3,909	1,217
HP223-009						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2018	10,038		3,800	3,313	2,309	0,617
échéancier des CP sur AP 2018		4,000	0,800	1,000	1,600	0,600
Participation à l'équipement des lycées privés	0,313		0,168			0,145
HP223-010						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2018	0,313		0,168			0,145
échéancier des CP sur AP 2018						
224 - Participation à des cités mixtes	158,963	54,366	83,005	60,752	53,527	16,047
Rénovation des cités mixtes départementales	2,983	20,000	20,000	2,983		
HP224-011						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2018	2,983		2,983			
échéancier des CP sur AP 2018		20,000	17,017	2,983		
Travaux de maintenance dans les cités mixtes départementales	11,756	0,300	2,870	2,999	3,059	3,128
HP224-012						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2018	11,756		2,750	2,939	2,939	3,128
échéancier des CP sur AP 2018		0,300	0,120	0,060	0,120	
Équipement des cités mixtes départementales	0,115	0,240	0,100	0,121	0,134	
HP224-013						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2018	0,115		0,058	0,026	0,031	
échéancier des CP sur AP 2018		0,240	0,042	0,095	0,103	
Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales	0,108	8,500	8,500	0,108		
HP224-029						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2018	0,108		0,108			
échéancier des CP sur AP 2018		8,500	8,392	0,108		
Equipement des cités mixtes régionales	7,486	5,040	4,850	4,093	3,199	0,385
HP224-030						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2018	7,486		3,910	2,058	1,260	0,258
échéancier des CP sur AP 2018		5,041	0,940	2,035	1,939	0,127
Grosses réparations dans les cités mixtes régionales	28,839	13,515	14,885	16,367	11,103	
HP224-032						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2018	28,839		10,639	11,633	6,568	
échéancier des CP sur AP 2018		13,515	4,246	4,734	4,535	

INVESTISSEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AP antérieures à 2018	Proposition d'AP pour 2018	Echéancier des crédits de paiement			
			2018	2019	2020	Au-delà
Etudes générales cités mixtes régionales	5,527	0,550	1,800	1,906	1,314	1,056
HP224-034						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2018	5,527		1,757	1,748	1,105	0,917
échéancier des CP sur AP 2018		0,549	0,043	0,158	0,209	0,139
Rénovation des cités mixtes régionales	102,149	6,221	30,000	32,175	34,718	11,478
HP224-035						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2018	102,149		27,512	28,442	34,718	11,478
échéancier des CP sur AP 2018		6,221	2,488	3,733		
28 - Autres services périscolaires et annexes	8,920	1,205	4,274	2,904	1,705	1,242
Installations sportives à l'usage des lycéens	8,523		3,019	2,557	1,705	1,242
HP28-001						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2018	8,523		3,019	2,557	1,705	1,242
échéancier des CP sur AP 2018						
Schéma des formations	0,397	1,205	1,255	0,347		
HP28-005						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2018	0,397		0,397			
échéancier des CP sur AP 2018		1,205	0,858	0,347		
TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	1 060,787	507,500	503,000	433,195	333,143	298,953
Total des CP sur AP antérieures à 2018	1 060,787		353,426	327,584	248,897	130,886
Total des CP sur AP 2018		507,500	149,574	105,611	84,246	168,067

FONCTIONNEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AE antérieures à 2018	Proposition d'AE pour 2018	Echéancier des crédits de paiement			
			2018	2019	2020	Au-delà
932 - Enseignement						
22 - Enseignement du second degré	43,315	225,601	229,394	11,677	9,556	18,288
222 - Lycées publics	37,256	138,567	142,360	9,463	8,476	15,524
Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics	34,151	136,467	140,260	7,615	7,219	15,524
HP222-017						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2018	34,151		4,026	7,382	7,219	15,524
échéancier des CP sur AE 2018		136,467	136,234	0,233		
Dépenses de gestion associées aux programmes scolaires	3,105	2,100	2,100	1,848	1,257	
HP222-018						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2018	3,105		0,984	1,148	0,973	
échéancier des CP sur AE 2018		2,100	1,116	0,700	0,284	
223 - Lycées privés		67,573	67,573			
Lycées privés forfait d'externat "matériel"		33,220	33,220			
HP223-016						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2018						
échéancier des CP sur AE 2018		33,220	33,220			
Lycées privés forfait d'externat "personnel"		34,353	34,353			
HP223-028						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2018						
échéancier des CP sur AE 2018		34,353	34,353			
224 - Participation à des cités mixtes	6,059	19,461	19,461	2,214	1,080	2,764
Participation aux charges de fonctionnement des lycées dans les cités mixtes départementales	0,261	0,435	0,435	0,110		0,150
HP224-020						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2018	0,261		0,110			0,150
échéancier des CP sur AE 2018		0,435	0,325	0,110		
Participation aux charges de fonctionnement des cités mixtes régionales	5,798	19,026	19,026	2,104	1,080	2,614
HP224-031						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2018	5,798		1,000	1,104	1,080	2,614
échéancier des CP sur AE 2018		19,026	18,026	1,000		

FONCTIONNEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AE antérieures à 2018	Proposition d'AE pour 2018	Echéancier des crédits de paiement			
			2018	2019	2020	Au-delà
28 - Autres services périscolaires et annexes	15,727	45,606	45,606	12,008	3,719	
Centre de ressources	0,068	0,300	0,300	0,068		
HP28-003						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2018	0,068		0,068			
échéancier des CP sur AE 2018		0,300	0,232	0,068		
Aides aux élèves de second cycle	2,612	29,851	29,851	2,612		
HP28-004						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2018	2,612		2,612			
échéancier des CP sur AE 2018		29,851	27,239	2,612		
Schéma des formations	12,997	14,875	14,875	9,278	3,719	
HP28-005						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2018	12,956		6,228	5,498	1,229	
échéancier des CP sur AE 2018		14,726	8,497	3,739	2,490	
PR28-005						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2018	0,041		0,041			
échéancier des CP sur AE 2018		0,150	0,109	0,041		
Aides aux élèves des BTS, CPGE et formations post-bac et assimilées	0,050	0,580	0,580	0,050		
HP28-009						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2018	0,050		0,050			
échéancier des CP sur AE 2018		0,580	0,530	0,050		
TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	59,042	271,207	275,000	23,685	13,275	18,288
Total des CP sur AE antérieures à 2018	59,042		15,119	15,132	10,501	18,288
Total des CP sur AE 2018		271,207	259,881	8,553	2,774	

2ème PARTIE :

BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2017

INVESTISSEMENT

TABLEAU DE SYNTHÈSE
BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2017

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2017	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2017	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
223 - Lycées privés	2,000	2,000	3,718	4,017
Participation à la rénovation des lycées privés	2,000	2,000	3,573	4,017
<i>HP223-009</i>				
Participation à la rénovation des lycées privés	2,000	2,000	3,573	4,017
Participation à l'équipement des lycées privés			0,145	
<i>HP223-010</i>				
Participation à l'équipement des lycées privés			0,145	
224 - Participation à des cités mixtes	103,390	82,573	59,353	48,572
Rénovation des cités mixtes départementales	20,000		5,000	
<i>HP224-011</i>				
Rénovation des cités mixtes départementales	20,000		5,000	
Travaux de maintenance dans les cités mixtes départementales	0,300	0,352	1,658	0,135
<i>HP224-012</i>				
Travaux de maintenance dans les cités mixtes départementales	0,300	0,352	1,658	0,135
Équipement des cités mixtes départementales	0,240	0,013	0,114	0,033
<i>HP224-013</i>				
Équipement des cités mixtes départementales	0,240	0,013	0,114	0,033
Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales	8,500	7,848	8,490	7,768
<i>HP224-029</i>				
Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales - part lycées	5,900	5,233	5,900	5,233
Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales - part collège	2,400	2,265	2,400	2,265
Fonds d'urgence aux CMR	0,200	0,350	0,190	0,270
Equipement des cités mixtes régionales	3,980	3,980	4,286	2,980
<i>HP224-030</i>				
Matériel pédagogique	1,800	1,800	1,989	1,300
Transports	0,040	0,040	0,037	0,080
Etudes liées aux cités mixtes régionales	0,500	0,500	0,530	0,300
Développement des TICE et des ENT	1,640	1,640	1,730	1,300
Grosses réparations dans les cités mixtes régionales	13,515	18,807	14,338	9,696

TABLEAU DE SYNTHÈSE BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2017

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2017	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2017	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<i>HP224-032</i> Grosses réparations dans les cités mixtes régionales - part lycées	10,560	13,974	8,628	5,928
Grosses réparations dans les cités mixtes régionales - part collèges	2,940	4,033	2,468	2,068
Grosses réparations dans les cités mixtes régionales - parties communes			2,710	1,700
Bâtiments démontables - part lycées	0,010	0,800	0,532	
Bâtiments démontables - parties collèges	0,005			
Etudes générales cités mixtes régionales	0,550	1,947	1,212	1,460
<i>HP224-034</i> Etudes générales cités mixtes régionales - part lycées	0,350	1,786	0,800	1,100
Etudes générales cités mixtes régionales - part collège	0,200	0,161	0,202	0,150
Etudes générales cités mixtes régionales - parties communes			0,210	0,210
Rénovation des cités mixtes régionales	56,305	49,626	24,255	26,500
<i>HP224-035</i> Rénovation des cités mixtes régionales	56,305	49,626	24,255	26,500
28 - Autres services périscolaires et annexes	0,980	0,669	3,581	2,867
Installations sportives à l'usage des lycéens			2,665	2,450
<i>HP28-001</i> Installations sportives à l'usage des lycéens			2,665	2,450
Schéma des formations	0,980	0,669	0,916	0,417
<i>HP28-005</i> Logiciels et matériels didactiques	0,080	0,009	0,080	0,009
Budget participatif économie d'énergie lycées	0,400	0,150	0,336	0,158
Budget autonomie des lycées	0,500	0,510	0,500	0,250
TOTAL	504,500	479,566	501,600	488,800
HP	504,500	479,566	501,600	488,800

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

902 - Enseignement

21 - Enseignement du premier degré

Programme : Contrats d'aménagement régional - écoles du premier degré - actions territorialisées

Action : Contrats d'aménagement régional - écoles du premier degré - actions territorialisées

Les affectations votées en 2017 sur cette action s'élèvent à **4,496 M€**, dont 1,608 M€ ont concerné des groupes scolaires présents dans des contrats antérieurs à 2017, et 2,887 M€ ont porté sur des actions CAR issues de nouveaux contrats votés en novembre 2016.

Aucun mandatement n'a été réalisé en 2017.

22 - Enseignement du second degré

222 - Lycées publics

Programme : Études générales lycées publics

Action : Etudes générales lycées publics

Les affectations s'élèvent à **9,590 M€** et ont permis de financer :

- les opérations de relevés de géomètres ou de prestations de topographie à hauteur de 0,750 M€ nécessaires à l'élaboration de la base de données indispensable pour conduire les travaux sur les lycées et au recensement des surfaces des établissements, paramètre utile notamment au calcul de la DGFL ;
- l'exécution des marchés de prestations intellectuelles liées au contrôle technique (0,290 M€), aux assistants techniques relatifs à la performance énergétique des bâtiments (0,050 M€), à l'assistance technique pour mesures conservatoires de couverture étanchéité (0,270 M€), et aux installations de chauffage (0,900 M€) ;
- le lancement d'un marché d'assistance à l'élaboration et mise à jour de plans de prévention des risques pour 0,050 M€ ;
- les marchés à bons de commande d'analyses préventives de la localisation de plomb (0,265 M€), d'études de sols (0,150 M€) et de diagnostics d'amiante (0,765 M€) ;
- un complément de 0,200 M€ au titre du marché de prestation intellectuelle pour l'installation de bâtiments démontables ;
- un marché d'assistance technique pour les études d'activation des réseaux informatiques préalablement à la mise en place des réseaux informatiques destinés à une utilisation pédagogique et administrative dans les EPLE de la Région d'Île-de-France. Des études sont en effet effectuées pour que l'activation des réseaux soit cohérente avec les besoins des établissements et les prescriptions techniques définies par le groupe de travail Académies / Région (5,800 M€) ;
- un marché d'étude préalable pour la définition des capacités d'accueil dans les lycées (0,100 M€).

Un montant de **6,000 M€** a été mandaté sur ce programme en 2017.

Programme : Acquisitions

Les actions composant ce programme n'ont fait l'objet d'aucune affectation, ni d'aucun mandatement sur 2017.

Programme : Construction des lycées neufs

Action : Construction des lycées neufs

Une enveloppe de **91,516 M€** d'autorisations de programme a été affectée en 2017 au titre du programme de construction des lycées.

Elle a permis de lancer :

- D'une part, les études relatives aux nouvelles opérations retenues dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Prévisionnel d'Investissement. Ont ainsi été affectés :
 - un montant de 4,296 M€ d'autorisations de programme pour une extension de capacité de 600 places au lycée Les Pierres Vives à Carrières-sur-Seine [78] représentant un volume d'opération de 24,330 M€ (CP 17-508) ;
 - un montant de 1,134 M€ d'autorisations de programme pour une extension de capacité de 400 places au lycée Pauline Rolland à Chevilly-Larue [94] représentant un volume d'opération de 6,440 M€ (CP 17-508) ;
 - un montant de 7,392 M€ d'autorisations de programme pour une construction de lycée neuf à Corneilles-en-Parisis [95] représentant un volume d'opération de 42,000 M€ (CP 17-621).
- D'autre part, les travaux des opérations suivantes :
 - des actions préparatoires à l'opération de construction d'un lycée neuf à Vincennes (94) (3,000 M€) ;

- la construction d'une extension et la restructuration des ateliers du lycée de l'aéronautique de Cerny (91) (34,483 M€) ;
- la construction du lycée de Lognes (32,960 M€) ;
- la construction de l'internat du lycée Marcelin Berthelot à Pantin (7,773 M€).

• Enfin, des affectations ont porté sur des ajustements de crédits pour les opérations en cours, à hauteur de 0,478 M€, pour les opérations suivantes :

- la construction du lycée Charlotte Delbo de Dammartin-en-Goële : 0,473 M€ ;
- les indemnités des jurys de concours : 0,005 M€.

La consommation en crédits de paiement s'établit à **78,500 M€**. Ces crédits ont permis notamment :

• De poursuivre les travaux pour les lycées suivants :

- Alexandre Denis à Cerny (91) (6,24 M€) ;
- La Plaine Commune à St-Denis (93) (2,09 M€) ;
- Emilie Châtelet à Serris (77) (9,1 M€) ;
- Pauline Roland à Chevilly La Rue (94) (2,57 M€) ;
- Émilie Brontë à Lognes (77) (8,54 M€) ;
- Lucie Aubrac à Courbevoie (92) (23,07 M€) ;
- le lycée Neuf à Boulogne-Billancourt (92) (17,77 M€) ;
- le lycée Geoffroy St-Hilaire à Étampes (91) (0,91 M€).

• De poursuivre les études de maîtrise d'œuvre pour les lycées suivants :

- Honoré de Balzac (0,54 M€) ;
- Marcelin Berthelot à Pantin (93) (0,59 M€) ;
- Eugène Ronceray à Bezons (95) (0,28 M€) ;
- Albert Camus à Bois-Colombes (92) (0,83 M€) ;
- Gaston Bachelard à Chelles (77) (0,64 M€) ;
- François Arago à Villeneuve-Saint-Georges (94) (0,78 M€) ;
- Alfred Nobel à Clichy-sous-Bois (93) (0,36 M€).

Programme : Rénovation des lycées publics

Action : Rénovation des lycées publics

Une enveloppe de **156,692 M€** d'autorisations de programme a été affectée en 2017 au titre du programme de rénovation des lycées.

Elle a permis de lancer :

• D'une part, les études relatives aux nouvelles opérations retenues dans le cadre du plan d'urgence pour les lycées franciliens. Ont ainsi été affectés :

- un montant de 2,411 M€ d'autorisations de programme pour la rénovation de la demi-pension et l'extension de capacité de 500 places du lycée François Couperin à Fontainebleau (77) représentant un volume d'opération de 13,700 M€ (CP 17-240) ;
- un montant de 8,272 M€ d'autorisations de programme pour la reconstruction du lycée Marcel Cachin à Saint-Ouen [93] en lycée neuf de 1200 places pour un volume d'opération de 47,000 M€ (CP 17-240) ;
- un montant de 1,689 M€ d'autorisations de programme pour la rénovation du bâtiment ateliers du lycée Adrienne Bolland à Poissy [78] pour un volume d'opération de 9,600 M€ (CP 17-240) ;
- un montant de 3,520 M€ d'autorisations de programme pour l'opération d'extension de capacité du lycée Georges Brassens à Courcouronnes [91] pour un volume d'opération de 20,000 M€ (CP 17-621).

• D'autre part, les travaux des opérations suivantes :

- de trois rénovations globales : rénovations globales du lycée Voillaume à Aulnay-sous-Bois [93] (35,000 M€), restructuration d'ensemble et extension du lycée Gabriel Péri à Champs-sur-Marne [94] (25,281 M€), restructuration globale et extension du lycée Darius Milhaud au Kremlin-Bicêtre [94] (36,400 M€) ;
- de deux opérations ciblées : restructuration des services de restauration des lycées Jean Monnet à la Queue-les-Yvelines [78] (5,358 M€) et Vincent Van Gogh à Aubergenville [78] (4,200 M€) ;
- de deux rénovations simples : Antoine de Saint-Exupéry à Créteil [94] (3,310 M€) et Arago à Paris [75]

(6,427 M€).

- En outre, ces crédits ont notamment permis de procéder à des ajustements de crédits pour les opérations en cours, à hauteur de 10,071 M€, pour les opérations suivantes :
 - lycée Louis Armand Paris 15^{ème} - Travaux de désamiantage : 3,701 M€ ;
 - lycée Auguste Renoir [75] : rénovation / restructuration : 0,223 M€ ;
 - lycée Thibaud de Champagne à Provins [77] - rénovation : 0,168 M€ ;
 - ERPD La Batellerie à Conflans-Sainte-Honorine [78] : 0,098 M€ ;
 - lycée Mansart à Saint-Cyr-l'Ecole [78] – Restructuration : 0,657 M€ ;
 - lycée hôtelier à Guyancourt [78] – Restructuration : 0, 540 M€ ;
 - lycée Matisse à Trappes [78] - Restructuration partielle et extension : 0,587 M€ ;
 - lycée Rosa Parks à Montgeron [91] – Restructuration : 0,003 M€ ;
 - lycée René Descartes à Antony [92] – Restructuration : 1,059 M€ ;
 - lycée Joliot-Curie à Nanterre [92] -Restructuration globale et extension : 1,515 M€ ;
 - lycée Louise Michel à Épinay-sur-Seine [93] – Restructuration partielle : 0,018M€ ;
 - lycée Georges Brassens Villeneuve-le-roi [94] - reconstruction sur site : 1,320 M€ ;
 - rénovation de chaufferies : 0,180 M€.

Au titre de la rénovation thermique et de l'efficacité énergétique, un montant de 6,202 M€ a été affecté en 2017, ventilé comme suit :

- 0,662 M€ au titre d'une convention d'études avec la SAERP sur des sites pouvant faire l'objet d'une rénovation thermique ;
- 0,391 M€ au titre des marchés relatifs à la maintenance des installations de chauffage, pour intégrer de nouveaux lycées dans le périmètre du marché initial par avenants ;
- 0,600 M€ pour les prestations intellectuelles relatives à la mise en œuvre du plan de rénovation thermique, menées par l'intermédiaire du SIGEIF et du SIPPAREC ;
- 0,325 M€ pour un marché d'assistance technique pour la performance énergétique ;
- 0,200 M€ au titre d'un marché SIGEIF de groupement de commande pour l'achat de gaz naturel.

Au titre de l'accessibilité, un montant de 6,551 M€ a été affecté en 2017, ventilé comme suit :

- 3,974 M€ au titre de la part études des conventions 17 MAN HAN A3 Ouest et 17 MAN HAN A3 Est représentant un volume d'opération de 28,180 M€ (CP17-621) ;
- un complément d'autorisation de programme de 2,577 M€ au titre des conventions handicap de 2013 et 2016 (CP17-530).

Une autorisation de programme de 1,000 M€ a également été affectée au titre d'un marché d'assistance technique financière et juridique pour la mise en œuvre du PPI.

Enfin, il a été procédé à l'augmentation de capital de la SAERP (1,000 M€).

Une enveloppe de **224,000 M€** de crédits de paiement a été mandatée en 2017 au titre de la rénovation des lycées publics. Les principaux mandatements relèvent des opérations en phase chantier, avec notamment :

- La poursuite des travaux de rénovation, de restructuration et d'extension des lycées suivants :
 - lycée Robert Doisneau à Corbeil-Essonnes (91) (7,73 M€) ;
 - lycée Val de Bièvre à Gentilly (94) (10,12 M€) ;
 - lycée Gustave Eiffel à Gagny (93) (4,65 M€) ;
 - lycée Jacques Prévert à Longjumeau (91) (5,67 M€) ;
 - lycée Agricole à Saint-Germain (78) (4,58 M€) ;
 - lycée Léonard De Vinci à Saint-Germain (78) (15,04 M€) ;
 - lycée Albert Schweitzer au Raincy (93) (9,5 M€) ;
 - lycée Gabriel Péri à Champigny sur marne (94) (7,6 M€) ;
 - lycée Côtes de Villebon à Meudon (92) (10,07 M€) ;
 - lycée F. et N. Léger à Argenteuil (95) (7,3 M€) ;
 - lycée Jean Vilar au Plaisir (78) (3,21 M€) ;
 - lycée Arago à Paris (75) (3,47 M€) ;
 - lycée J-B. Poquelin à Saint-Germain (78) (6,78 M€) ;
 - lycée Gaston Bachelard à Chelles (77) (3,11 M€) ;
 - lycée Henri Matisse à Trappes (78) (5,84 M€) ;
 - lycée Jean Jaurès à Paris (75) (4,84 M€) ;

- lycée J.J. Rousseau à Montmorency (95) (8 M€) ;
- lycée Joliot-Curie à Nanterre (92) (7,97 M€).

- La poursuite d'études de maîtrise d'œuvre pour les opérations liées aux établissements suivants :
 - lycée Antoine de Saint-Exupéry à Créteil (94) (1,05 M€) ;
 - lycée Vincent Van Gogh à Aubergenville (78) (2,15 M€) ;
 - lycée Vincent Van Gogh à Ermont (95) (0,58 M€) ;
 - lycée Adrienne Bolland à Poissy (78) (0,17 M€) ;
 - lycée Adolphe Chérioux à Vitry-sur-Seine (94) (0,54 M€) ;
 - lycée Joseph Talma à Brunoy (91) (0,13 M€) ;
 - lycée Eugène Ronceray à Bezons (95) (2,88 M€) ;
 - lycée Albert Camus à Bois-Colombes (92) (0,89 M€) ;
 - lycée Louise Michel à Bobigny (93) (0,29 M€) ;
 - lycée Jean Moulin à Torcy (77) (1,20 M€) ;
 - lycée Joseph Cugnot à Neuilly-sur-Marne (94) (0,78 M€) ;
 - lycée Louise Michel et L.Wallon à Champigny sur marne (94) (1,32 M€) ;
 - lycée Georges Brassens à Villeneuve-le-roi (94) (0,17 M€).

Concernant le Plan Handicap accessibilité au titre des EPLE, il a été mandaté 1,710 M€.

A titre d'information, un quitus d'opération a été délivré.

Action : Bâtiments démontables

En 2017, un montant de **1,600 M€** d'autorisations de programme a été affecté. Dans certains secteurs (*Sud Seine et Marne, Essonne et Seine-Saint-Denis*), les hausses d'effectifs localisées nécessitent l'installation de bâtiments provisoires pour accueillir les élèves des rentrées scolaires 2017 et 2018.

Un montant de **5,000 M€** a été mandaté en crédits de paiement.

Programme : Grosses réparations dans les lycées publics

Action : Grosses réparations dans les lycées publics

Un montant de **44,862 M€** a été affecté en 2017 au titre des grosses réparations, ventilé comme suit :

- 30,688 M€ afin de poursuivre l'exécution des marchés à bons de commande de travaux (pré-câblage, génie climatique, plomberie, électricité, travaux d'étanchéité etc.) et de mesures conservatoires ;
- 8,672 M€ pour des études et des travaux de grosses réparations réalisés au sein des EPLE en maîtrise d'ouvrage régionale ;
- 2,390 M€ pour une contribution régionale à la reconstruction du restaurant du Crous utilisé par les élèves du lycée Rabelais à Paris ;
- 1,458 M€ pour des travaux de réfection de SSI en Essonne, menés par convention de mandat ;
- 1,300 M€ au titre d'affectations provisionnelles pour études et travaux ;
- 0,354 M€ au titre d'une convention THD avec le département du Val-d'Oise (CP 17-173).

En crédits de paiement **45,500 M€** ont été mandatés en 2017 :

- 30,000 M€ au titre des marchés à commande ;
- 12,790 M€ au titre des marchés en maîtrise d'ouvrage régionale ;
- 2,710 M€ au titre des conventions de mandat relatives à la maintenance des lycées.

Programme : Travaux de maintenance

Action : Travaux de maintenance réalisés par les lycées publics

Des dotations à hauteur de **28,636 M€** ont été versées aux lycées afin qu'ils réalisent des travaux avec l'assistance technique des ingénieurs et des techniciens régionaux.

Parmi celles-ci, 2,680 M€ ont concerné les mesures de rentrée, c'est-à-dire les travaux indispensables à l'ouverture de nouvelles formations ou de nouvelles sections au sein des lycées.

Un transfert de crédits de 1,887 M€ a été réalisé à partir de ce programme pour mener des travaux

relatifs à la sécurisation des lycées.

Un montant de **28,668 M€** de crédits de paiement a été mandaté.

Action : Fonds d'urgence

2,400 M€ d'autorisations de programme ont été affectées en 2017 afin de permettre aux lycées de réaliser des travaux ou d'installer des équipements pour répondre à un besoin ponctuel et urgent, et éviter ainsi tout dysfonctionnement dans les établissements.

2,300 M€ ont été mandatés au titre de l'année 2017.

Programme : Équipement des lycées publics

Une enveloppe de **54,532 M€** d'autorisations de programme a été affectée sur le programme «Équipement des lycées publics» en 2017 et **43,376 M€** de crédits de paiement ont été mandatés.

Action : Matériel pédagogique

Les affectations d'un montant total de **25,978 M€** en autorisations de programme ont permis en 2017 de poursuivre la politique d'équipement des lycées :

- une dotation de plus de 4,299 M€ a permis l'acquisition de premiers équipements destinés aux locaux neufs ou rénovés, livrés dans le cadre des opérations de construction de lycées neufs ou de rénovations de lycées ;
- une dotation de 1,680 M€ a été consacrée aux mesures de rentrée, c'est-à-dire au financement des équipements nécessaires lors de l'ouverture de nouvelles formations ou sections dans les lycées ;
- les réformes de l'enseignement professionnel ont été accompagnées à hauteur de 3,811 M€ (BTS FED et MS, BTS Chimie, BAC PRO SN, BAC PRO MELEC et CAP HOTEL-CAFE-RESTAURANT) ;
- 13,817 M€ ont été affectés pour répondre aux demandes prioritaires de l'ensemble des lycées en matière de renouvellement / remplacement d'équipements des établissements exprimées lors des campagnes de saisies extranet. Ces crédits ont également permis de répondre aux demandes de mobiliers, d'équipement audiovisuel des lycées, la MLDS, d'équipements pour les lycées 100 % numérique, l'accès à internet et sur la maintenance des équipements et de sécurité des matériels, dans le cadre de marchés régionaux ;
- un budget de 1,223 M€ a été mobilisé pour le renouvellement du marché de fournitures d'équipement (marchés de mobilier Scolaires, mobilier informatique, tableaux scolaires et mobilier de restauration) ;
- enfin, 1,148 M€ ont été consacrés à l'acquisition de bornes dans les restaurants scolaires des lycées parisiens dans le cadre de la tarification au quotient familial.

22,500 M€ de crédits de paiement ont été mandatés sur cette action.

Action : Transport

Une enveloppe de **0,360 M€** d'autorisations de programme a été consacrée à l'équipement en véhicules de service des EPLE.

La consommation en crédits de paiement s'établit à **0,876 M€**.

Action : Développement des TICE et des ENT

Un budget de **28,194 M€** d'autorisations de programme a été consacré aux politiques TICE et aux Espaces Numériques de Travail (ENT) en 2017.

Cette dotation a permis notamment de financer le renouvellement des ordinateurs (9,040 M€), des imprimantes (0,022 M€), l'installation de tableaux numériques (0,543 M€) et l'activation des réseaux (5,756 M€).

De plus, un montant de 9,394 M€ a été affecté pour une provision pour l'achat de matériels informatiques.

3,439 M€ ont été affectés pour le raccordement des lycées au réseau très haut débit de la Seine-et-Marne.

Cette action a fait l'objet de mandatement à hauteur de **20,000 M€**.

223 - Lycées privés

Programme : Participation à la rénovation des lycées privés

Action : Participation à la rénovation des lycées privés

2,000 M€ ont été alloués aux lycées privés afin de mener des travaux de rénovation et d'extension de locaux des lycées privés sous contrat et notamment des travaux d'accessibilité handicapés ou de mise aux normes de sécurité incendie (en cohérence avec les politiques régionales dans ces deux domaines).

En crédits de paiement, **4,017 M€** ont été versés aux établissements au titre des subventions attribuées les années antérieures.

Programme : Participation à l'équipement des lycées privés

Action : Participation à l'équipement des lycées privés

En 2017, aucune affectation ni mandatement n'a été réalisé sur cette action.

224 - Participation à des cités mixtes

Programme : Rénovation des cités mixtes départementales

Action : Rénovation des cités mixtes départementales

Aucune affectation ni mandatement n'a été réalisé dans le cadre de cette action au cours de l'exercice 2017.

Programme : Travaux de maintenance dans les cités mixtes départementales

Action : Travaux de maintenance dans les cités mixtes départementales

Une enveloppe de **0,352 M€** a été consommée au titre de la contribution régionale au programme de travaux 2017 du département des Yvelines pour les deux cités scolaires qu'il gère : le lycée franco-allemand de Buc et le lycée international de Saint-Germain-en-Laye.

En crédits de paiement, la somme de **0,135 M€** a été mandatée au Département des Yvelines.

Programme : Équipement des cités mixtes départementales

Action : Équipement des cités mixtes départementales

En matière d'équipement des lycées en cité mixte départementale, un montant de **0,013 M€** a été affecté pour répondre aux demandes prioritaires de l'ensemble des lycées concernant le renouvellement et/ou le remplacement d'équipements des établissements exprimées lors des campagnes de saisies extranet.

0,033 M€ ont été mandatés en crédits de paiement.

Programme : Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales

Les affectations d'autorisations de programme à hauteur de **7,848 M€** ont permis de financer des travaux via l'octroi de dotations financières aux cités mixtes régionales qui assurent leur réalisation avec l'assistance technique des ingénieurs et techniciens régionaux :

- d'une part, ces affectations ont concerné la fin des crédits relatifs à la poursuite des programmes 2016 ;

- d'autre part, elles ont permis, après concertation et validation, de lancer des programmes de travaux pour 2017 avec les départements de Paris, de la Seine-et Marne, des Yvelines, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne. Une fois réalisés, ces travaux font l'objet de remboursement de la part des départements en fonction de la part des collégiens présents dans chacune des cités scolaires.

Disposant du plus grand nombre de cités scolaires, 5,685 M€ ont été consacrés aux cités scolaires parisiennes.

Les différentes actions du programme ont fait l'objet de mandatements à hauteur de **7,768 M€**.

Programme : Equipement des cités mixtes régionales

Action : Matériel pédagogique

Un montant de **1,800 M€** en autorisations de programme a été affecté sur ce programme afin, soit de doter en matériels pédagogiques les lycées en cités mixtes régionales dans le cadre de marchés, soit de permettre l'acquisition de ces matériels en propre via l'attribution d'avances financières aux cités mixtes.

Ces affectations ont permis :

- l'acquisition de premiers équipements destinés aux locaux neufs ou rénovés attribués dans le cadre des opérations de construction de lycées neufs ou de rénovations de cités mixtes (0,419 M€) ;
- de répondre aux demandes prioritaires de l'ensemble des lycées concernant le renouvellement /remplacement d'équipements des établissements exprimées lors des campagnes de saisies extranet, Ces crédits ont également permis de répondre aux demandes de mobiliers, d'équipement audiovisuel des lycées, la MLDS, dans le cadre de marchés régionaux et pour faire des provisions pour certains marchés (1,224 M€) ;
- de financer les mesures de rentrée (0,003 M€) ;
- de lancer un nouveau marché de fournitures d'équipements (marchés de mobiliers scolaires, mobilier informatique, tableaux scolaires et mobilier de restauration) (0,154 M€).

Cette action a fait l'objet de mandatements à hauteur de **1,300 M€** en 2017.

Action : Transports

Un total de **0,040 M€** a été affecté en 2017 au titre de cette action.

Cette action a fait l'objet de **0,080 M€** de mandatements sur 2017.

Action : Etudes liées aux cités mixtes régionales

Une dotation de **0,500 M€** d'autorisations de programme a été affectée au titre du marché d'assistance et de pilotage informatique.

Cette action a fait l'objet de mandatements à hauteur de **0,300 M€**.

Action : Développement des TICE et des ENT

Une dotation de **1,640 M€** d'autorisations de programme a été affectée au titre des politiques d'équipement en matière de TICE et d'Espaces numériques de Travail pour les lycées en Cités Mixtes Régionales, selon les mêmes caractéristiques et priorités que pour les autres EPLE franciliens.

Cette dotation a permis notamment de financer le renouvellement des ordinateurs (1,020 M€), des imprimantes (0,0009 M€), l'installation de tableaux numériques (0,058 M€), l'équipement audiovisuel des lycées et l'activation des réseaux et la modernisation MCO (0,300 M€).

De plus, un montant de 0,261 M€ a été affecté pour une provision pour l'achat de matériels informatiques.

Cette action a fait l'objet de mandatements à hauteur de **1,300 M€**.

Programme : Grosses réparations dans les cités mixtes régionales

18,807 M€ d'autorisations de programme ont été affectées sur les actions composant ce programme, afin d'assurer la maintenance dans les cités mixtes régionales, selon différents modes d'intervention :

- 6,016 M€ au titre des travaux de grosses réparations réalisés en maîtrise d'ouvrage régionale, dont notamment 3,536 M€ consacrés aux cités mixtes régionales parisiennes ;
- 5,012 M€ afin de poursuivre l'exécution des marchés à bons de commande de travaux (pré-câblage, génie climatique, plomberie, électricité, travaux d'étanchéité etc.) et de mesures conservatoires ;
- 0,750 M€ à titre provisionnel pour les études et travaux dans les cités mixtes régionales ;
- 0,796 M€ passés dans le cadre d'une convention avec le CD75 concernant la CMR Henri IV et particulièrement la restauration historique de la croisée de la bibliothèque des Génovéfains (CP17-519) ;
- 6,233 M€ passés dans le cadre d'une convention avec le CD75 concernant la CMR Janson de Sailly pour la mise en œuvre du programme pluriannuel de maintenance. (CP 17-540).

Une enveloppe de **9,696 M€** a été mandatée au titre des actions de ce programme, dont 3,396 M€ au titre des travaux en maîtrise d'ouvrage directe et 6,300 M€ au titre des marchés à bons de commande.

Programme : Etudes générales cités mixtes régionales

Toutes actions confondues, ce programme présente un volume d'affectations de **1,947 M€** sur l'exercice, supérieur à l'enveloppe allouée au budget primitif. Il a ainsi fait l'objet d'un abondement à hauteur de 1,397 M€ en autorisations de programme permettant de financer notamment la part des prestations intellectuelles de certains marchés à bons de commande, et ainsi la poursuite :

- des opérations de relevés de géomètres à hauteur de 0,322 M€ ;
- des marchés à bons de commande d'analyses préventives de la localisation de plomb pour 0,120 M€ ;
- d'un marché d'assistance technique pour les installations de chauffage (0,370 M€) ;
- de marchés de prestations intellectuelles pour les capacités d'accueil (0,035 M€) et pour la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de maintenance (0,800 M€) ;
- d'un marché d'assistance technique pour les études d'activation des réseaux informatiques préalablement à la mise en place des réseaux informatiques (0,150 M€) ;
- 0,150 M€ ont été affectés au titre d'études sur la coupole et le bâtiment mitoyen sur la CMR Henri IV pour une mission de diagnostic des structures et charpentes.

En crédits de paiement, **1,460 M€** ont été mandatés au titre de ce programme.

Programme : Rénovation des cités mixtes régionales

Action : Rénovation des cités mixtes régionales

49,626 M€ ont été affectés sur cette action afin d'engager les travaux des opérations suivantes :

- la rénovation globale du lycée Paul Valéry à Paris 12^{ème} (40,228 M€) ;
- la restructuration du pôle sciences de la CMR Janson de Sailly à Paris 16 (9,064 M€) ;
- 0,062 M€ pour financer des études préalables pour le lancement de nouvelles opérations thermiques ;
- 0,170 M€ affectés au titre de complément de l'opération de restructuration du service de restauration de la CMR Bergson de Paris ;
- 0,102 M€ affectés à titre de complément pour l'opération de 2016 d'accessibilité handicap pour la partie CMR.

En crédits de paiement, **26,500 M€** ont été mandatés, principalement pour :

- la poursuite des travaux de restructuration du clos couvert du lycée Lakanal à Sceaux (0,46 M€) ;
- la rénovation du lycée Gabriel Fauré à Paris 13^{ème} (4,6 M€) ;
- la restructuration et l'extension de l'ensemble immobilier au lycée Montaigne Paris 6^{ème} (2,44 M€) ;
- la restructuration du service de restauration au lycée Henri Bergson à Paris 19^{ème} (3,77 M€) ;
- la restructuration du pôle sciences au lycée Marie Curie à Sceaux (92 (3,45 M€) ;
- la restructuration du service de restauration du lycée Voltaire Paris 11^{ème} (3,33 M€) ;
- la restructuration du pôle sciences du lycée Janson de Sailly (3,65 M€).

Ces crédits ont en outre permis de financer les études des opérations suivantes :

- la reconstruction du lycée Paul Valéry et la construction d'un internat à Paris 12^{ème} (0,38 M€) ;
- la recomposition des espaces sportifs extérieurs du lycée Michelet à Vanves 92 (0,51 M€).

Concernant le Plan Handicap accessibilité au titre des CMR, il a été mandaté 0,410 M€.

28 - Autres services périscolaires et annexes

Programme : Installations sportives à l'usage des lycéens

Action : Installations sportives à l'usage des lycéens

A compter de 2017, les crédits alloués au financement des installations sportives à l'usage des lycées sont portés par le budget du secteur Sports.

Non dotée au BP 2017, cette action a néanmoins fait l'objet d'un abondement de crédits de paiement à hauteur de **2,450 M€** afin de répondre aux appels de fonds des collectivités et organismes publics qui ont bénéficié d'affectations sur les exercices antérieurs, et dont les opérations sont en cours d'achèvement.

Programme : Schéma des formations

Action : Logiciels et matériels didactiques

Un montant de **0,009 M€** d'autorisations de programme a été affecté au titre de la convention conclue entre la Région et le rectorat de Versailles pour l'application informatique SOFA, outil de préparation des mesures de rentrée commun aux trois académies franciliennes et à la Région.

0,009 M€ ont été mandatés à ce titre en 2017.

Action : Budget participatif économie d'énergie lycées

0,150 M€ de subventions ont été attribuées aux lycées engagés dans la démarche « Lycées Eco Responsables », sur les thématiques « Biodiversité » et « Prévention et gestion des déchets », afin de mettre en œuvre le plan vert dans les lycées. Ainsi, 104 lycées sont engagés dans la démarche sur les trois académies franciliennes.

En crédits de paiement, **0,158 M€** ont été mandatés sur cette action afin d'honorer les marchés en cours sur les thématiques de l'eau, de l'énergie et du climat.

Action : Budget autonomie des lycées

Après une première année d'expérimentation, douze nouveaux établissements ont intégré la démarche. **0,510 M€** ont ainsi été consacrés au volet investissement du budget autonomie sur cette action en autorisations de programme et **0,250 M€** en crédits de paiement.

FONCTIONNEMENT

TABLEAU DE SYNTHÈSE BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2017

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2017	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2017	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Participation aux charges de fonctionnement des cités mixtes régionales	18,926	18,807	19,926	21,619
<i>HP224-031</i>				
DGFL Cités mixtes régionales	7,806	7,697	7,806	7,856
Entretien des cités mixtes régionales - part lycées	1,750	1,840	1,750	1,840
Entretien des cités mixtes régionales - parties communes				0,353
Prestations chauffage des cités mixtes régionales - parties communes	6,000	5,900	7,000	7,700
Prestations électricité des cités mixtes régionales - parties communes	3,370	3,370	3,370	3,870
28 - Autres services périscolaires et annexes	46,605	39,667	42,027	34,625
Centre de ressources	0,300	0,300	0,300	0,278
<i>HP28-003</i>				
CERTA	0,290	0,290	0,290	0,270
CERGE	0,010	0,010	0,010	0,008
Aides aux élèves de second cycle	29,902	23,685	28,224	23,961
<i>HP28-004</i>				
Aide régionale à la demi-pension	17,189	13,936	15,711	13,325
Aide régionale à l'équipement des lycéens	4,750	3,717	4,750	3,717
Aide régionale à l'acquisition de manuels scolaires	6,763	4,946	6,763	5,914
Aide à l'introduction de produits biologiques et locaux dans les restaurants scolaires	1,200	1,086	1,000	1,005
Schéma des formations	15,685	14,994	12,785	9,745
<i>HP28-005</i>	<i>15,478</i>	<i>14,787</i>	<i>12,585</i>	<i>9,497</i>
<i>PR28-005</i>	<i>0,207</i>	<i>0,207</i>	<i>0,200</i>	<i>0,248</i>
Réussite des élèves	3,347	2,936	2,730	3,248
Développement des TICE et des ENT	9,088	9,088	7,205	3,500
Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations	2,100	1,871	1,700	1,700
Olympiades des métiers	0,050	0,025	0,050	0,050
Budget participatif économie d'énergie				0,047
Budget autonomie des lycées	1,100	1,074	1,100	1,200
Aides aux élèves des BTS, CPGE et formations post-bac et assimilées	0,718	0,688	0,718	0,641

TABLEAU DE SYNTHÈSE BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2017

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2017	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2017	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<i>HP28-009</i>				
Aide régionale à la demi-pension aux élèves en BTS et CPGE	0,280	0,264	0,280	0,264
Aide régionale à l'équipement des élèves en BTS	0,278	0,194	0,278	0,197
Aide régionale aux inscriptions aux concours des élèves en CPGE	0,160	0,230	0,160	0,180
TOTAL	269,420	264,071	271,192	270,743
HP	269,213	263,864	270,992	270,495
PR	0,207	0,207	0,200	0,248

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

932 - Enseignement

22 - Enseignement du second degré

222 - Lycées publics

Programme : Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics

Action : Maintenance immobilière

Le volume des affectations au titre de la maintenance immobilière s'établit à **13,686 M€** et celui des mandatements à **13,706 M€** à fin 2017. Ce niveau d'exécution traduit le besoin des établissements en crédits afin de réaliser des interventions d'entretien spécifique qui ne relèvent pas de la section d'investissement.

La dotation au titre des contrôles techniques et de maintenance obligatoires pour les lycées publics s'est établie à 13,113 M€ (CP 2017-139). Des dotations pour la maintenance des toitures végétalisées et des systèmes de récupération d'eaux pluviales ont en outre été versées aux 43 établissements disposant de ce type d'équipement pour 0,286 M€ (CP 2017- 388).

Action : DGFL lycées publics

La DGFL permet de doter les lycées d'un budget de fonctionnement. A travers le barème fixé, elle permet une grande lisibilité des dotations et une meilleure prise en compte des enjeux de maîtrise de l'énergie. Elle comprend, par ailleurs, une mesure spécifique pour soutenir les petits lycées et une dotation de solidarité affectée aux lycées accueillant une forte proportion d'élèves issus des CSP défavorisées.

Pour mémoire, la DGFL 2017 s'est élevée à 81,411 M€ au global, tous types d'établissements confondus – lycées publics et Cités Mixtes Régionales et Départementales.

Au titre des lycées publics, 73,580 M€ ont été affectés pour leur dotation de fonctionnement, y compris pour le lycée de Saint-Denis (Plaine Commune) qui a ouvert à la rentrée scolaire 2017.

Un montant de 2,313 M€ a été dédié au Fonds Commun de Fonctionnement pour les lycées publics.

En outre, des dotations ont été attribuées aux lycées accueillant des élèves dans le cadre des actions de la Mission de lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS ex MGIEN), à hauteur de 0,344 M€ (CP 2017-498).

Au total, **73,924 M€** ont été affectés et mandatés sur cette action en 2017.

Action : Prestations chauffage des lycées publics

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat régional, les prestations de chauffage regroupent la fourniture et l'acheminement de gaz naturel, l'exploitation et la maintenance des installations de fourniture et d'acheminement du chauffage.

En adhérant au groupement de commandes du Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité d'Ile-de-France (SIGIEF), la région utilise les marchés de fourniture et d'acheminement de gaz naturel et de services associés, passés par le groupement. Par ailleurs, la Région a choisi de reprendre en gestion la fourniture d'énergie fournie par les réseaux de chaleur (CP 14-202). Ainsi, à fin 2017, 459 lycées ont bénéficié de ces nouveaux approvisionnements.

En outre, un marché d'exploitation de chauffage de type P2P3 PFI a été conclu en 2013 et comprend la maintenance des installations (prestations P2) et le renouvellement des installations de chauffage (prestations P3) des Établissements publics locaux d'enseignement (EPL) de la Région Ile-de-France. Un premier marché a été attribué pour un montant de 130,026 M€ TTC en 2013 pour une durée de neuf ans, puis un second pour un montant de 32,037 M€ TTC sur sept ans lors de la CAO du 22 mai 2015,

devant s'achever en juillet 2022.

En 2017, des avenants ont par ailleurs été passés afin d'intégrer de nouveaux établissements livrés à la rentrée scolaire 2017 (lycée neuf de Saint-Denis, internat du lycée de Dammartin, internat du lycée de Chevilly-Larue, internat du lycée Lavoisier de Porcheville), ainsi que de nouveaux établissements dont les contrats arrivaient à échéance en juin 2017 (lycée horticole de Montreuil, Lycée J. d'Albret de Saint-Germain-en-Laye). Divers ajustements techniques (comme les nouvelles installations techniques liées à des opérations ciblées comme la rénovation des demi-pensions) ont également été pris en charge pour un montant de 0,764 M€.

Désormais ces marchés concernent 427 établissements : 384 lycées et 43 cités mixtes régionales.

Au total, cette action a fait l'objet d'affectations d'autorisations d'engagement à hauteur de **24,764 M€** en 2017.

En termes de consommation, 25,500 M€ devraient avoir été mandatés pour la fourniture de gaz, et 6,500 M€ pour la maintenance des installations de chauffage (P2), soit un volume global de **32,000 M€** en 2017.

Action : Prestations électricité des lycées publics

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Région a repris en direct la fourniture de l'électricité de l'ensemble des lycées franciliens, en ayant adhéré au groupement de commandes du SIPPEREC qui a conclu des marchés de fourniture pour l'ensemble des sites régionaux.

21,007 M€ ont été consommés en autorisations d'engagement et **23,700 M€** en crédits de paiement en 2017 à ce titre pour les lycées.

Action : Equipements de protection individuelle des agents des lycées

Nouvelle action créée lors du BP 2017, dotée initialement de 0,700 M€, elle a nécessité un abondement de 0,164 M€ (CP17-115) en cours d'année.

Ainsi, **0,864 M€** ont été consommés en autorisations d'engagement et **0,490 M€** en crédits de paiement en 2017.

Programme : Dépenses de gestion associées aux programmes scolaires

Action : Action de gestion scolaire

0,252 M€ d'autorisations d'engagement ont été affectés au titre de l'action de gestion scolaire en 2017 pour assurer notamment les dépenses directes issues des marchés à procédure adaptée, et le règlement de la cotisation au syndicat intercommunal du gaz et de l'électricité d'Ile-de-France (SIGEIF) pour 0,026 M€ ainsi que celle du syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communications - SIPPEREC pour 0,012 M€. 0,130 M€ ont été consacrés à une mission d'accompagnement d'amélioration des process pour la mise en œuvre du plan d'urgence des lycées.

0,150 M€ ont été mandatés sur cette action en crédits de paiement.

Action : Prestations liées aux travaux

Un montant de **3,235 M€** d'autorisations d'engagement a été affecté sur cette action.

Cette dotation a notamment été consacrée :

- aux déménagements dans le cadre des programmes de rénovations de lycées (1,650 M€) ;
- au financement d'un service permanent de sécurité incendie du lycée Pierre Gilles-de-Gennes à Paris 13^{ème} Règlement de sécurité IGH (Immeuble de Grandes Hauteur) à hauteur de 0,853 M€ ;
- à la poursuite des opérations en termes de Protection humaine contre les risques d'incendie (0,350 M€) ;
- à la poursuite du marché de surveillance anti-intrusion (0,200 M€) ;
- à l'affectation du volet exploitation pour la CRE concernant le lycée Essouriau des Ulis (91) (0,156 M€) ;

- au financement d'un marché d'assistant technique pour le renouvellement du marché de maintenance multi-technique de 25 lycées du Val d'Oise (0,026 M€).

En crédits de paiement **2,400 M€** ont été mandatés sur cette action en 2017.

Action : Impôts, loyers et taxes

En 2017, **0,083 M€** ont été affectés et **0,155 M€** ont été mandatés pour le paiement des impôts et taxes relevant du propriétaire.

Action : Contentieux, intérêts moratoires, charges exceptionnelles

Dans le cadre de cette action, **0,350 M€** ont été affectés pour les frais de contentieux.

En crédits de paiement, **0,550 M€** ont été mandatés sur cette action au titre des frais de contentieux, dont 0,078 M€ au titre des intérêts moratoires.

223 - Lycées privés

Programme : Lycées privés forfait d'externat "matériel"

Action : Lycées privés forfait d'externat "matériel"

Une dotation de **33,011 M€** a été attribuée en 2017 aux lycées privés sous contrats d'association avec l'État au titre du forfait d'externat « Part matériel ».

S'agissant de subventions, les mandatements sont identiques aux montants d'affectations sur cette action.

Programme : Lycées privés forfait d'externat "personnel"

Action : Lycées privés forfait d'externat "personnel"

Une dotation de **34,104 M€** a été attribuée en 2017 aux lycées privés sous contrat d'association avec l'Etat au titre du forfait d'externat « Part personnel ».

S'agissant de subventions, les mandatements sont identiques aux montants d'affectations sur cette action.

224 - Participation à des cités mixtes

Programme : Participation aux charges de fonctionnement des lycées dans les cités mixtes départementales

Action : DGFL Cités mixtes départementales

La participation aux charges de fonctionnement des deux lycées en Cités Mixtes Départementales est calculée selon les mêmes modalités que la DGFL des lycées régionaux. Elle s'est élevée à **0,133 M€** en 2017.

En crédits de paiement, **0,136 M€** devraient avoir été mandatés en 2017.

Action : Entretien des lycées en cités mixtes départementales

0,184 M€ ont été affectés sur cette action au titre de la participation régionale pour la part fonctionnement des CMD des Yvelines. Il s'agit du remboursement des charges de chauffage et d'électricité prises en charge directement par le département et qui font l'objet d'une contribution régionale désormais.

0,073 M€ devraient avoir été mandatés en 2017.

Programme : Participation aux charges de fonctionnement des cités mixtes régionales

Action : DGFL Cités mixtes régionales

La DGFL des 45 lycées en Cités Mixtes Régionales s'impute sur cette action. Le montant affecté au titre de 2017 s'est élevé à **7,697 M€**. Il a été calculé selon les mêmes modalités que pour les lycées hors cités mixtes.

A noter qu'un montant de 0,219 M€ a été dédié au Fonds Commun de Fonctionnement pour les Cités Mixtes Régionales.

Le volume des mandatements sur cette action s'établit à **7,856 M€**.

Action : Entretien des cités mixtes régionales - part lycées

Les montants d'affectations et de mandatements s'élèvent à **1,840 M€** sur cette action.

Ces crédits ont permis de financer en 2017 les contrats passés par les lycées afin d'effectuer les contrôles techniques et d'entretiens obligatoires dans les Cités Mixtes Régionales (CP 2017-139).

Action : Entretien des cités mixtes régionales - part collègue

0,353 M€ ont été mandatés au titre d'affectations antérieures.

Action : Prestations chauffage des cités mixtes régionales - parties communes

Au titre de cette action il a été affecté un total de **5,900 M€** en 2017 pour la fourniture d'énergie des CMR.

7,700 M€ ont été mandatés sur l'exercice, répartis comme suit :

- 6,750 M€ au titre de la fourniture d'énergie ;
- 0,950 M€ au titre de la maintenance des installations de chauffage.

Action : Prestations électricité des cités mixtes régionales - parties communes

3,370 M€ ont été affectés en 2017 pour la prise en charge des dépenses d'électricité des cités mixtes régionales par la Région.

Les mandats s'élèvent sur l'année à **3,870 M€**.

28 - Autres services périscolaires et annexes

Programme : Centre de ressources

Action : CERTA

0,290 M€ ont été affectés en autorisations d'engagement en 2017 afin d'attribuer une subvention de fonctionnement au CERTA et **0,270 M€** ont été mandatés.

Cette subvention permet de couvrir une partie des dépenses assumées par la structure au bénéfice des actions de formation initiale ainsi que la prise en charge du transport des élèves vers le site de Flins où se déroulent les formations.

Action : CERGE

Une subvention de **0,010 M€** a été attribuée au CERGE pour le fonctionnement de la structure inter-académique en 2017 liée au lycée Jean Macé à Vitry-sur-Seine (94).

0,008 M€ ont été mandatés en 2017.

Programme : Aides aux élèves de second cycle

Action : Aide régionale à la demi-pension

Conformément à la réforme du service public de la restauration scolaire dans les lycées publics franciliens adoptée par la Région par délibération CR n° 23-14, cette politique a été étendue au département de Paris, dernier à intégrer le dispositif « Equitables ».

Dans ce contexte, les autorisations d'engagement affectées à ce dispositif se sont élevées à 13,093 M€ ventilées comme suit :

- 11,923 M€ d'autorisations d'engagement affectées aux EPLE au titre de la compensation tarifaire ;
- 1,170 M€ d'autorisations d'engagement affectées au titre des conventions de partenariat avec les huit CAF franciliennes et de la mise à disposition d'outils et supports pour le fonctionnement de la réforme.

En ce qui concerne l'aide régionale à la demi-pension, ce dispositif a pour objet de pallier également les difficultés financières que peuvent rencontrer les familles de lycéens des établissements privés sous contrat d'association avec le Ministère de l'éducation nationale pour le paiement de la restauration scolaire.

Une dotation initiale d'un montant de 0,381 M€ a été votée à la commission permanente du 17 mai 2017 au titre de l'année scolaire 2017-2018 pour les lycées privés sous contrat d'association avec le Ministère de l'Éducation nationale.

Par ailleurs, en 2017, des ajustements de dotations pour l'année scolaire 2017-2018 ou pour les années scolaires précédentes ont également été votés au titre de l'ARDP pour un montant total de 0,169 M€.

Enfin, 0,293 M€ ont été attribués, en subventions d'équilibre, pour permettre le fonctionnement de certaines restaurations hébergées par d'autres structures ou en travaux.

Ainsi, au total, c'est un montant de **13,936 M€** d'autorisations d'engagement qui a été affecté au titre de l'aide régionale à la demi-pension des lycéens en 2017.

En crédits de paiement, **13,325 M€** ont été mandatés en 2017 sur l'action.

Action : Aide régionale à l'équipement des lycéens

L'aide régionale à l'équipement des lycéens permet aux établissements d'acquérir des équipements et matériels pédagogiques personnels destinés aux élèves des filières « production » et de certaines filières de services.

Une dotation initiale d'un montant de 3,095 M€ a été votée au titre de l'année scolaire 2017-2018. Cette dotation a été complétée par des ajustements à hauteur de 0,622 M€, soit 0,597 M€ pour l'année scolaire 2017-2018 et 0,025 M€ pour les années antérieures compte tenu des évolutions d'effectifs et au regard des reliquats dont disposaient les lycées.

Ainsi, un montant total de **3,717 M€** a été affecté sur cette action en 2017. Les mandatements sont identiques aux montants d'affectations sur cette action.

Action : Aide régionale à l'acquisition de manuels scolaires

A la rentrée 2017-2018, le renouvellement des manuels scolaires a concerné uniquement les effectifs des niveaux IV et V, afin d'assurer le complément des collections au regard des pertes ou détériorations d'ouvrages, sur la base d'une aide à hauteur de 5 euros par élève.

Toute demande de subvention complémentaire pour effectifs supplémentaires a fait l'objet d'un traitement particulier par établissement avec une dotation plafonnée à hauteur de 150 euros par élève.

Par ailleurs, les subventions pour l'achat de livrets d'exercices ont été reconduites pour un montant de 23 euros par élève des filières professionnelles.

Une première dotation de 3,305 M€ a été attribuée pour l'année scolaire 2017-2018. Cette dotation a été complétée par des ajustements à hauteur de 1,641 M€, soit 1,356 M€ pour l'année scolaire 2017-2018 et 0,285 M€ pour les années antérieures compte tenu des évolutions d'effectifs et au regard des reliquats dont disposaient les lycées.

Ainsi, un montant total de **4,946 M€** a été affecté au titre des manuels scolaires en 2017.

Les mandatements se portent à **5,914 M€** sur cette action.

Action : Aide à l'introduction de produits biologiques et locaux dans les restaurants scolaires

Le dispositif concernant l'introduction des produits biologiques a mobilisé 83 établissements volontaires en 2017.

1,086 M€ en autorisations d'engagement ont ainsi été consacrés à l'introduction de produits biologiques au sein des restaurants scolaires dans les lycées participant au dispositif.

En crédits de paiement, **1,005 M€** ont été mandatés compte tenu du décalage entre année civile (durée d'exécution du dispositif) et année scolaire.

Programme : Schéma des formations

Action : Réussite des élèves

Un montant total de **2,936 M€** a été affecté sur cette action et a permis :

- la mise en œuvre des actions de lutte contre le décrochage scolaire (délibération n° CR82-16 du 19 mai 2016) pour un montant de 1,595 M€ ;
- la prévention du décrochage scolaire via l'appel à projet « Réussite pour tous » et d'actions de repérage et/ou d'accompagnement des jeunes décrochés via l'appel à projet « Phénix » ;
- l'accompagnement des élèves absents pour cause de maternité, d'accident ou de longue maladie, pour un montant de 0,299 M€ ;
- l'enrichissement des partenariats régionaux à disposition des EPLE, qui concourent à ouvrir le lycée sur l'entreprise, et réciproquement, conformément à la délibération n°CR 94-16 du 19 mai 2016 pour un montant de 0,221 M€ ;
- le soutien à l'apprentissage des langues via le dispositif « Parcours Européen » s'adressant aux élèves des sections européennes des lycées professionnels pour un montant de 0,294 M€ ;
- la participation au financement de « Défi Métiers » pour sa mission Observatoire Régional Emploi : 0,207 M€ ;
- le soutien régional aux lycéens qui s'orientent vers Sciences-Po par la contribution aux achats d'abonnement presse, pour les lycées engagés dans une convention avec Sciences-Po, pour un montant

de 0,040 M€ ;

- le financement du partenariat pour l'utilisation régionale des enquêtes d'insertion des lycéens à hauteur de 0,150 M€ ;
- la participation au salon de l'Éducation organisé en novembre 2017 (0,130 M€).

3,248 M€ ont été mandatés au titre de cette action, dont 0,248 M€ au titre du GIP CARIF (action 428005015) .

Action : Développement des TICE et des ENT

Les principales affectations en 2017, à hauteur de **9,088 M€**, ont concouru à la mise en œuvre du rapport n°CR16-84 du 16 juin 2016 « vers des lycées 100% numérique » par le biais des actions suivantes :

- les lycées 100% Numérique pour 1,080 M€ ;
- le Maintien en Conditions Opérationnelles de l'espace numérique de travail (ENT) pour 0,500 M€ ;
- mon lycée.net pour 0,550 M€ ;
- la maintenance informatique dans les lycées à hauteur de 5,919 M€ ;
- le déploiement du Très Haut Débit Internet à hauteur de 1,039 M€ pour les départements suivants : Paris, Seine-et-Marne, Val-de-Marne et Yvelines.

En crédits de paiement, **3,500 M€** ont été mandatés en 2017 au titre du développement des TICE et des ENT.

Action : Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

Un montant de **1,871 M€** a été affecté au titre de cette action et a permis de financer :

- Des actions pour la citoyenneté :
 - en complément de la tenue des conférences « Les grands témoins contre le terrorisme » (délibération n° CR 95-16 du 19 mai 2016), la Région a créé pour les lycéens des partenariats avec des associations sur les enjeux des valeurs de la République et de la prévention de la radicalisation à hauteur de 0,324 M€ ;
 - les appels à projets ALYCCE en direction des équipes éducatives ont été soutenus à hauteur de 0,586 M€ pour l'année scolaire 2016-2017 ;
 - « actions Lycéennes » notamment dans le cadre des CVL, à hauteur de 0,064 M€.

- Des actions de sensibilisation à la mémoire avec des associations ou des organismes pour un montant total de 0,438 M€.

- Des actions pour renforcer l'égalité filles-garçons dans les filières scientifiques et technologiques, et les parcours d'excellence via l'appel à projet Olympe (délibération n° CR 96-16 du 19 mai 2016) à hauteur de 0,118 M€.

- Des actions culturelles pour les lycéens :
 - des partenariats avec des associations ont été menés pour un budget total de 0,288 M€ ;
 - le soutien aux fédérations de parents d'élèves qui siègent au CIAEN a été reconduit pour 0,052 M€.

En crédits de paiement, **1,700 M€** ont été mandatés en 2017 sur l'action.

Action : Olympiades des métiers

En 2017, **0,025 M€** ont été affectés pour la participation de la délégation francilienne aux 44^{èmes} Olympiades des métiers à Bordeaux en mars 2017 et pour l'organisation des Olympiades régionales qui se tiendront entre janvier et mars 2018.

0,050 M€ ont été mandatés.

Action : Budget participatif économie d'énergie

0,047 M€ ont été mandatés sur cette action dans le cadre d'affectations antérieures.

Action : Budget autonomie des lycées

1,074 M€ ont été affectés et **1,200 M€** mandatés en 2017 pour poursuivre l'expérimentation d'un budget d'autonomie avec 24 lycées franciliens.

Programme : Aides aux élèves des BTS, CPGE et formations post-bac et assimilées

Action : Aide régionale à la demi-pension aux élèves en BTS et CPGE

L'ensemble des lycées publics étant passés à la tarification au quotient familial, ce dispositif n'est dorénavant plus mobilisé que pour les familles des élèves en formation post bac des établissements privés sous contrat d'association avec le Ministère de l'éducation nationale pour le paiement de la restauration scolaire.

Une dotation initiale de 0,062 M€ a été votée au titre de l'année scolaire 2017-2018 pour les lycées privés sous contrat d'association avec le ministère de l'éducation nationale. Par ailleurs, des ajustements de dotation pour l'année scolaire 2017-2018 ou pour les années précédentes ont également été votés pour un montant total de 0,202 M€.

Ainsi, un montant total de **0,264 M€** d'autorisations d'engagement a été affecté et mandaté au titre de l'aide régionale à la demi-pension des élèves en formation post bac.

Action : Aide régionale à l'équipement des élèves en BTS

Cette aide régionale permet aux établissements d'acquérir des équipements et matériels pédagogiques personnels destinés aux élèves des filières production et certaines filières de services.

Une dotation initiale de 0,127 M€ a été votée pour l'année scolaire 2017-2018. Cette dotation a été complétée par des ajustements à hauteur de 0,067 M€ pour l'année scolaire 2017-2018 ou pour les années antérieures compte-tenu des évolutions d'effectifs et au regard des reliquats dont disposaient les lycées.

Ainsi, un montant total de **0,194 M€** a été affecté et **0,197 M€** mandatés sur cette action en 2017.

Action : Aide régionale aux inscriptions aux concours des élèves en CPGE

Ce dispositif d'aide régionale a pour objectif de prendre en charge pour partie les frais d'hébergement, de transport et d'inscription aux concours des élèves de classes préparatoires aux grandes écoles.

Une dotation initiale de 0,121 M€ a été votée pour l'année scolaire 2017-2018. Cette dotation a été complétée par des ajustements à hauteur de 0,109 M€ pour l'année scolaire 2017-2018 ou pour les années antérieures compte-tenu des évolutions d'effectifs et au regard des reliquats dont disposaient les lycées.

Ainsi, un montant total de **0,230 M€** a été affecté et **0,180 M€** mandaté sur cette action en 2017.